

# BIENVENUE EN ITALIE

A photograph showing the silhouettes of a woman and a child walking on a beach at sunset. The woman is on the right, wearing a headscarf and carrying a bag, holding the hand of the child on the left. The background features a calm sea and a sky with a gradient from orange to blue.

UN GUIDE D'INFORMATION  
POUR LES RÉFUGIÉS  
ET LES MIGRANTS

► Avril 2016

# BIENVENUE EN ITALIE ET EN EUROPE!

*En cas d'urgence, de problèmes, de questions, contactez l'organisation la plus proche parmi celles que vous trouverez dans ce guide et/ou écrivez à [w2eu\\_info@yahoo.com](mailto:w2eu_info@yahoo.com) ou [w2eu@hotmail.com](mailto:w2eu@hotmail.com) ou consultez la section "contacts" du site [www.w2eu.info/map.fr.html](http://www.w2eu.info/map.fr.html)*

Le guide "Welcome to Italy" a été écrit par le réseau européen "Welcome to Europe", créé en 2009 par des centaines d'activistes et d'organisations qui apportent un soutien direct aux migrants et aux réfugiés en Europe et en Afrique du Nord et défendent la liberté de circulation et l'égalité des droits pour tous.

Ce guide s'adresse à toutes les migrantes et tous les migrants qui arrivent en Italie. Notre but est de vous proposer, là où nous vivons, un soutien et de vous aider à rester autonomes et à continuer le chemin que vous avez choisi, ou que vous allez choisir. Ce guide est gratuit, et parmi ses auteurs et autrices ne se trouve aucun représentant d'un gouvernement, de la police, des Nations Unies ou d'organisations financées par un gouvernement. Nous sommes toutes et tous des activistes, des groupes indépendants et des associations.

Cette première version a été écrite en janvier 2016 et, le temps qu'il parvienne entre vos mains, beaucoup de choses auront pu changer. Quoiqu'il en soit n'oubliez pas que vos droits fondamentaux (que nous énumérons tout au long du guide) restent inchangés. ⏪

# CONTENU

---

## CHAPITRE 1: Introduction

---

## CHAPITRE 2: Comment êtes-vous arrivé.e en Italie?

- 2.1 Vous êtes arrivé.e d'un pays d'Afrique du Nord
  - 2.2 Vous êtes arrivé.e d'Autriche ou de Slovénie (route des Balkans)
  - 2.3 Vous êtes arrivé.e de Grèce
  - 2.4 Vous êtes arrivé.e d'un autre pays européen
- 

## CHAPITRE 3: Informations générales

- 3.1 Que se passe-t-il à votre arrivée? Comment, quand et où êtes-vous identifié.e et enregistré.e ?
- 3.2 Pourquoi êtes-vous dans un centre d'accueil? Qu'est-ce qu'un centre d'accueil? Combien de temps devez-vous séjourner dans le centre d'accueil?
- 3.3 Lesquels de vos droits fondamentaux risquent d'être violés? Quels problèmes pourriez-vous avoir?
- 3.4 Qui est responsable et que pouvez-vous faire en pareil cas?

---

## **CHAPITRE 4: Que vous voulez faire une fois arrivé.e?**

- 4.1** Vous voulez immédiatement demander la protection internationale (asile politique) en Italie
- 4.2** Vous voulez vous rendre dans une autre ville italienne
- 4.3** Vous voulez vous rendre dans un autre pays de l'UE

---

## **CHAPITRE 5: Vous voulez demander la protection**

- 5.1** Comment pouvez-vous demander la protection internationale
- 5.2** Comment, quand et où pouvez-vous demander la protection internationale?
- 5.3** Quelle est la procédure à suivre pour une demande de protection internationale?
- 5.4** Quels sont vos droits comme demandeur/demandeuse de protection internationale?
- 5.5** Comment devez-vous préparer votre récit (memoria)?
- 5.6** Quelle décision peut être prise par la Commissione Territoriale?

---

## **CHAPITRE 6: Contacts utiles en Italie**

---

## **CHAPITRE 7: Voyager en Italie et vers un autre pays européen**

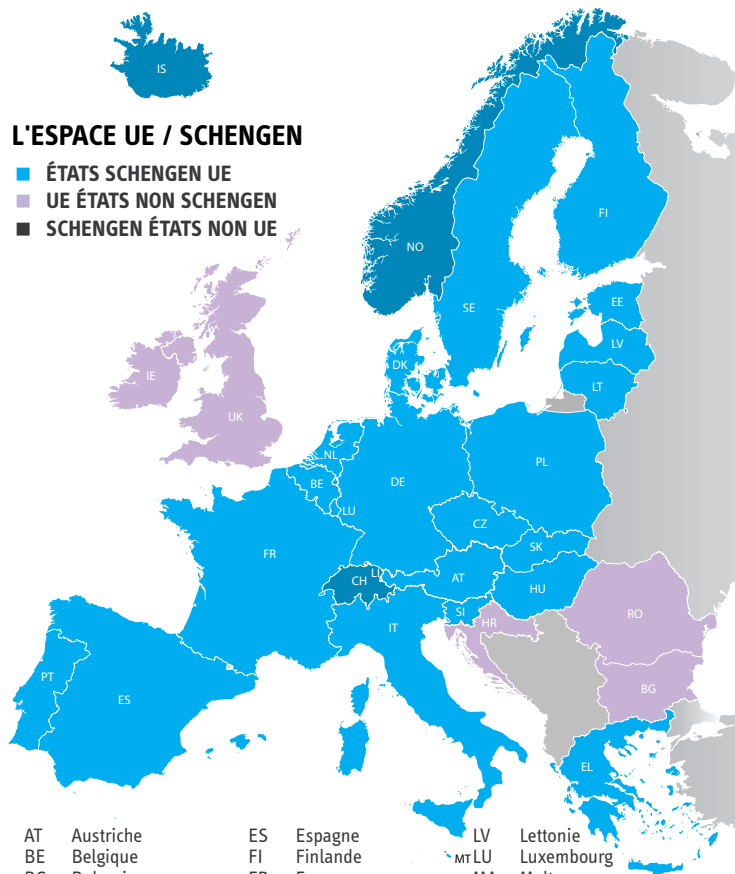
---

## **CHAPITRE 8: Glossaire/Dictionnaire, phrases**



## L'ESPACE UE / SCHENGEN

- ÉTATS SCHENGEN UE
- UE ÉTATS NON SCHENGEN
- SCHENGEN ÉTATS NON UE



AT	Austriche
BE	Belgique
BG	Bulgarie
CH	Suisse
CY	Cypre
CZ	République Tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
EL	Grèce

ES	Espagne
FI	Finlande
FR	France
HR	Croatie
HU	Hongrie
IE	Irlande
IS	Islande
IT	Italie
LI	Liechtenstein
LT	Lithuanie

LV	Lettonie
LU	Luxembourg
MA	Malte
NE	Pays Bas
NO	Norvège
PL	Pologne
PT	Portugal
SE	Suède
SI	Slovénie
SK	Slovaquie



# 1 INTRODUCTION

## 1 EN ITALIE ET EN EUROPE, VOUS AVEZ DES DROITS FONDAMENTAUX

- ▶ **NE PAS ÊTRE RENVOYÉ.E** vers un pays où vous pourriez être victime de persécutions et de discriminations;
- ▶ rester en Italie (et donc ne pas être expulsé.e) si vous appartenez à un **“GROUPE VULNÉRABLE”** (mineurs, femmes enceintes, personnes handicapées, victimes de violences graves de nature psychologique, physique ou sexuelle, victimes de la traite, ou si vous êtes parent d’un enfant âgé de moins de six mois);
- ▶ libre accès aux **SOINS DE SANTÉ** de base et à un examen médical complet; les femmes, les mineurs et les personnes atteintes de handicaps physiques ou mentaux ont droit à une aide appropriée et gratuite;
- ▶ dans les centres d’accueil droit à la **NOURRITURE ET L’EAU AU MOINS TROIS FOIS PAR JOUR, ET À ÊTRE LOGÉ.E** dans des lieux équipés du nécessaire et non surpeuplés;
- ▶ droit à une **INFORMATION COMPLÈTE, DANS UNE LANGUE QUE VOUS COMPRENEZ**, sur : vos droits, les modalités de dépôt de la demande d’asile, la durée de votre séjour dans un centre d’accueil, et la région où vous résidez;
- ▶ recevoir une **COPIE PAPIER DE TOUS LES DOCUMENTS** qu’on vous donne; vous avez le droit de refuser de signer ces documents si vous ne les comprenez pas;
- ▶ **CONTACTER**, par téléphone ou par internet, votre famille et vos amis se trouvant dans votre pays natal, en Italie ou en Europe; parler avec un médiateur linguistique;
- ▶ exiger un **AVOCAT** qui peut vous aider, si nécessaire;



- ▶ jouir de votre liberté personnelle et ne subir **AUCUNE VIOLENCE PHYSIQUE** et/ou verbale;
- ▶ être en permanence avec vos **PARENTS LES PLUS PROCHES** (droit au "regroupement familial");
- ▶ si vous êtes une femme ou un couple avec un/des **ENFANT(S)**, vous avez droit à une habitation spécifique où vous trouverez l'aide et les services dont vous avez besoin;
- ▶ si vous êtes un **MINEUR ISOLÉ** vous avez le droit de demeurer dans un lieu sûr, et vous avez droit à un 'tuteur';
- ▶ vous avez le droit à **L'AIDE JURIDIQUE GRATUITE** "gratuito patrocinio" . ❧❧

## 2 LA DEMANDE DE PROTECTION INTERNATIONALE

Conformément à la loi italienne et aux règlements européens, vous pouvez obtenir un permis de séjour (permesso di soggiorno) du fait d'une demande de protection in-

ternationale (protezione internazionale) aussi appelée asile politique. Cette demande peut être déposée par n'importe qui, à n'importe quel moment.

Conformément à la Convention de Genève de 1951, vous pouvez déposer une demande de protection internationale si vous avez été victime, ou si vous craignez de l'être, de violences, persécutions, menaces et, en général, de violations de vos droits fondamentaux dans votre pays d'origine pour des raisons d'appartenance ethnique, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social, ou du fait de vos opinions politiques; ou si votre pays est impliqué dans un conflit armé international ou national, ou si vous risquez d'être condamné.e, assassiné.e, torturé.e ou exposé.e à des traitements inhumains ou dégradants si vous rentrez dans votre pays d'origine.

Vous pouvez déposer une demande de protection internationale par une 'manifestazione di volontà' (manifestation de volonté), c'est-à-dire en énonçant, par la parole ou par l'écrit (dans une langue que vous connaissez) que vous désirez

demander l'asile politique en expliquant brièvement pourquoi vous êtes en danger dans votre pays. Une fois déposée votre demande d'asile, on vous donnera un 'permis de séjour pour demandeur d'asile' valable pour six mois. Avec ce permis, vous avez le droit de travailler après deux mois de séjour ininterrompu en Italie. Lisez → **CHAP. 5** et 📄 [WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML](http://WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML).

**SI VOUS ÊTES ARRÊTÉ.E PAR LA POLICE** alors que vous venez d'arriver, demandez immédiatement quels sont vos droits, demandez un interprète et déclarez que vous souhaitez déposer une demande de protection internationale (ou d'asile politique, asilo politico). Votre demande ne peut JAMAIS être refusée par la police; si la police vous empêche de déposer la demande d'asile, écrivez sur une feuille de papier les informations vous concernant, la date et la ville où vous vous trouvez et, en majuscules, les mots "CHIEDO ASILO" (je demande l'asile), signez, prenez une photo de la feuille et envoyez-la à une association ou à vos contacts. Cette déclaration une fois faite, vous devrez demander

à contacter un avocat et un médiateur (les contacts pour la ville où vous vous trouvez se trouvent a → **CHAP. 6**).

### ! IMPORTANT

● Ne répondez pas aux provocations de la police.

### SI VOUS VENEZ D'UN PAYS QUI N'EST PAS VOTRE PAYS D'ORIGINE

ce qu'on appelle 'pays tiers' (paese terzo) : vous avez le droit de demander une protection internationale s'il existe des raisons humanitaires graves, c'est-à-dire si vous avez vécu dans un pays (différent de votre pays natal), ou si vous en arrivez, où se déroule, ou bien vient de prendre fin, un conflit, national ou international. Si c'est le cas, il est difficile d'obtenir une forme de protection internationale, du fait des lois restrictives tant italiennes qu'européennes, en dépit du fait que les lois européennes et italiennes ouvrent la possibilité d'accorder un 'permis de séjour temporaire pour raisons humanitaires'. Souvenez-vous que la pauvreté, les problèmes économiques et votre désir de trouver du travail en Italie ne sont pas des raisons valables pour demander

la protection internationale.

### IMPORTANT

● La police italienne et les personnels des Agences européennes (par exemple Frontex et Europol) peuvent vous poser des questions-pièges pour vous considérer comme ‘migrant économique’ plutôt que comme ‘demandeur d’asile’. Si on vous demande, par exemple, “pourquoi êtes-vous venu.e en Italie?” et que vous répondez “pour travailler” on vous empêchera de demander l’asile politique. Les autorités italiennes et européennes utilisent également un formulaire où il n’est pas clairement écrit qu’il est possible de demander l’asile, tandis que les autres options sont très précisément énoncées

(par exemple ‘travail’ et ‘regroupement familial’). Avant tout souvenez-vous que vous avez le droit de demander l’asile politique, et d’expliquer, oralement et/ou par écrit, les raisons pour lesquelles il vous est impossible de retourner dans votre pays.

### IMPORTANT

● Conservez soigneusement tous vos papiers personnels, et souvenez-vous que vous avez le droit de comprendre tous les documents qui vous sont fournis. Si vous ne comprenez pas ces documents, vous avez le droit de ne pas les signer; vous avez également le droit d’avoir une copie de tous les documents pour vous-même. ◀◀

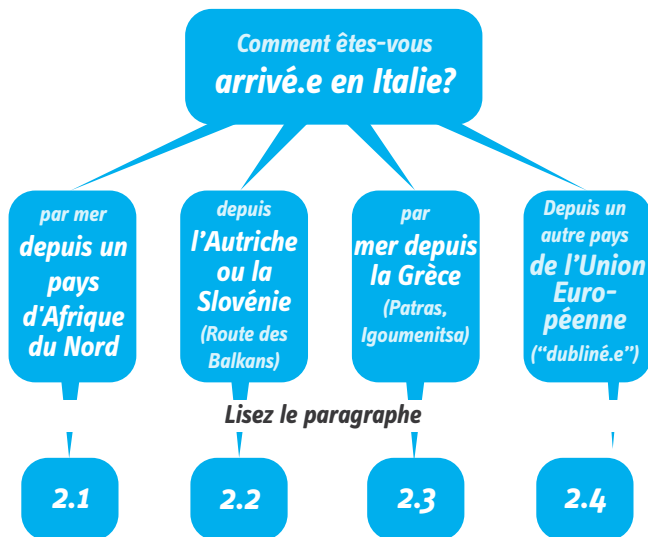
### INFORMATIONS SUR FRONTEX:

*Frontex est l’Agence européenne en charge du contrôle des frontières. Frontex n’est pas là pour vous aider, et n’est pas une ONG: c’est une Agence policière. Si vous parlez à des agents de Frontex, souvenez-vous qu’ils transmettront ce que vous leur avez dit à la police italienne, et aux polices des autres pays européens.*

## 2 COMMENT ÊTES-VOUS ARRIVÉ.E EN ITALIE?

### 1 VOUS ÊTES ARRIVÉ.E D'UN PAYS D'AFRIQUE DU NORD

Si vous êtes arrivé.e par la mer d'un de ces pays, on vous emmène normalement dans un centre d'accueil ou un 'hotspot' (voir [WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML](http://WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML)) en Sicile ou dans une autre région du sud de l'Italie (en Calabre, en Campanie,



dans les Pouilles). Les procédures d'identification peuvent se dérouler directement en mer, ou après l'arrivée dans un port italien, ou au centre d'accueil où vous serez envoyé.e. Les migrant.e.s qui arrivent sur les côtes du sud de l'Italie sont de plus en plus souvent envoyé.e.s dans des centres d'accueil dans le centre ou le nord de l'Italie, via des bus. Y compris dans ce cas vous avez, dès votre arrivée, droit à un premier soutien médical, à la nourriture, à l'eau, à des couvertures et vêtements secs, ainsi qu'à toute information dont vous avez besoin.

## IMPORTANT

• A cause des nouveaux règlements de l'Union européenne approuvés en octobre et novembre 2015, les identifications sous le Règlement Dublin 3 (voir → [CHAP. 3](#)) et les cas où les migrants reçoivent une « décision de refoulement » (decreto di respingimento, une feuille disant qu'ils doivent quitter l'Italie dans les 7 jours) sont de plus en plus répandus. Cette décision de refoulement est délivrée immédiatement après l'arrivée en Italie, sans que les migrant.e.s puissent demander l'asile, ni expliquer leur situation personnelle. La police doit prendre votre demande d'asile (le droit d'asile est un droit fon-



damental); assurez-vous d'avoir une photocopie ou de prendre une photo de votre demande d'asile en présence de quelqu'un (par ex. un volontaire ou un membre d'une

organisation) qui pourra témoigner. Si vous avez besoin d'aide, contactez le contact le plus proche, que vous trouverez dans le → [CHAP. 6](#). ❏

### 1. Central Route Méditerranée



### 3. Sea-Route de la Grèce



### 2. Route des Balkanes



## 2 VOUS ÊTES ARRIVÉ.E D'AUTRICHE OU DE SLOVÉNIE (ROUTE DES BALKANS)

Les plus importantes villes d'arrivée sont Udine, Trieste, Gorizia, Bolzano, Pordenone, mais le nombre d'arrivants dans les villes du Vénétie augmente aussi (Vérone, Venise, Trévise). En passant la frontière entre l'Autriche et l'Italie, ou entre la Slovénie et l'Italie, vous pouvez être enregistré.e selon la procédure 'simple', c'est-à-dire uniquement l'enregistrement de vos données personnelles et l'empreinte d'un seul doigt (le pouce).

En tout cas, lisez soigneusement le → **CHAP. 3** de ce guide. Un des problèmes principaux est la difficulté d'obtenir la protection internationale (l'asile politique). Allez à l'autorité de police principale de la ville ou vous êtes (la Questura) et dites que vous êtes un demandeur/une demandeuse d'asile; si l'on vous refuse cette possibilité, insistez ou revenez encore une fois à la Questura. Il y a également des problèmes concernant le manque de logement pour les gens qui demandent l'asile dans

ces villes. Beaucoup de migrant.e.s doivent vivre dans les rues ou dans des bâtiments abandonnés. Pour les informations et l'aide, pour signaler des violences, des menaces, des refoulements et d'autres violations de vos droits, vous trouvez les contacts dans le → **CHAP. 6**.

### IMPORTANT

- si vos empreintes digitales ont déjà été prises dans un autre pays de l'Union européenne où le Règlement Dublin est en vigueur et si vous décidez quand même de demander la protection internationale en Italie, vous recevrez un permis de séjour étiqueté DUBLINO et, pour toute la durée de validité du permis de séjour, vous aurez accès au système d'accueil italien, mais vous n'aurez pas le droit de travailler.

Pour plus d'informations concernant la demande de protection internationale et le Règlement Dublin lisez les → **CHAP. 3,4,5** ☞

### 3 VOUS ÊTES ARRIVÉ.E DE GRÈCE PAR LA MER

Si vous arrivez du port de Patras ou d'Igoumenitsa, vous êtes maintenant dans une des villes suivantes : Brindisi, Bari, Ancône, Ravenna, Venise ou Trieste (voir la carte de l'Italie dans ce guide).

Selon beaucoup d'enquêtes et de jugements (tels que ceux de la Cour européenne des droits de l'homme de 2011 et 2014), la Grèce est considérée être un 'pays non sûr', donc tout refoulement vers la Grèce est illégal et vous avez le droit de demander la protection internationale sans risquer d'être renvoyé.e en Grèce. Si vous venez d'arriver en Italie et avez besoin d'aide, contactez les associations (surtout celles de Bari, d'Ancône, de Venise et de Trieste) mentionnées dans le → [CHAP. 6](#) et souvenez-vous que dans la section contacts du site [WWW.W2EU.INFO](http://WWW.W2EU.INFO) vous trouverez les contacts de nombreuses associations grecques qui peuvent vous aider et vous donner des contacts en Italie et d'autres pays européens. ⏪

### 4 VOUS ARRIVEZ D'UN AUTRE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE (CAS DES DUBLINÉ.E.S/DUBLINATO)

Si c'est votre cas, cela veut dire que vous avez été renvoyé.e en Italie, parce que le pays où vous étiez a prouvé que le premier pays où vous êtes arrivé.e était l'Italie et que, selon le Règlement Dublin, c'est l'Italie qui est responsable de votre demande d'asile. Il y existe pourtant quelques exceptions, mentionnées dans le → [CHAP. 4](#). De toute façon vous pouvez faire appel à l'aide d'un avocat. Le temps que votre appel soit examiné et une décision définitive prise, vous avez le droit de séjourner dans le pays où vous avez voulu demander l'asile, sans être renvoyé.e en Italie. Mentionnez aussi si vous avez de la famille proche, vous avez droit au regroupement familial. Sur notre site web [WWW.W2EU.INFO](http://WWW.W2EU.INFO) vous trouvez les contacts des associations et des avocats dans le pays européen où vous êtes en ce moment, afin qu'on puisse vous aider à faire appel contre votre refoulement en Italie. ⏪



# 3 INFORMATION GÉNÉRALE

## 1 QU SE PASSE-T-IL À VOTRE ARRIVÉE ? COMMENT, QUAND ET OÙ ÊTES-VOUS IDENTIFIÉ.E ET ENREGISTRÉ.E ?

Dès que vous arrivez en Italie, la première procédure est d'habitude celle de votre 'identification' (identificazione) : la police prend votre photo, enregistre vos données personnelles (prénom et nom de famille, lieu et date de naissance) et prend vos empreintes digitales. L'identification a lieu quand un.e migrant.e demande l'asile, est arrêté.e par la police pour être entré.e en Italie sans documents réguliers, ou quand est sauvé.e en mer. Cela peut se faire à votre arrivée – par mer ou par terre – ou durant votre séjour dans un centre d'accueil. La procédure d'enregistrement et d'identification officielle la plus fréquente est la procédure 'complète', qui comprend la prise d'une photo (fotosegnalamento, une pho-

to de votre visage), la délivrance d'un 'numéro d'identification' et la prise des empreintes de tous vos doigts. Conformément à cette procédure, vous entrez automatiquement dans le système EURODAC, la base de données européenne des empreintes de ceux qui demandent l'asile dans l'Union européenne, qui est strictement liée au Règlement Dublin (voir → [CHAP. 4, 5](#)).

L'alternative à cette procédure d'identification 'officielle' est que, dans certaines situations et lieux d'entrée en Italie, on procède seulement à une première identification 'simple'. Dans ce cas on prend votre photo (fotosegnalamento), on crée un 'numéro d'identification' et, dans certains cas, on prend l'empreinte de votre pouce. Nous ne pouvons pas vous dire où et quand vous serez identifié.e selon la procédure 'simple': c'est une pratique discrétionnaire qui dépend du moment, du lieu et des ordres reçus par la police, ainsi que de la nationalité des migrants arrivants. Selon nos informations les plus récentes, il semblerait que ce type d'identification soit de moins en moins répandu.

### ATTENTION

● Il se peut que la police ou les membres d'agences européennes (Frontex et Europol) vous garantissent, y compris par une 'promesse', que vos empreintes digitales ne seront pas enregistrées dans le système EURODAC : cela ne veut pas en aucun cas dire que vous ne serez pas enregistré.e dans le système EURODAC.

### IMPORTANT

● La prise des empreintes digitales ne peut pas être exigée des enfants de moins de 14 ans.

### IMPORTANT

● Les procédures d'identification ne peuvent jamais violer vos droits fondamentaux, étant donné que la police n'est pas autorisée à vous forcer, par la violence et/ou les menaces, de donner vos empreintes digitales (impronte digitali), ou de procéder à toute autre procédure d'identification, ni de vous priver de votre liberté dans le seul but d'identification. Une personne qui refuse d'être identifiée pourra être détenue aux fins d'identification, mais seulement pour un

maximum de 12 heures. Si l'identification est particulièrement compliquée, la période de détention maximum passe à 24 heures, mais la personne a le droit de prévenir sa famille ou un cohabitant (y compris quelqu'un qui n'est pas de sa famille) et a le droit d'exiger que le ministère public soit immédiatement informé, afin d'être certaine d'être mise en liberté après le délai maximum de 24 heures.

### RAPPELEZ-VOUS

● que si vous refusez la prise d'une photo par résistance passive – c'est-à-dire sans user de force ou de menaces – vous aurez commis un délit mineur qui est passible d'une amende de 206 euro; pour ce genre de délit il n'y a jamais d'arrestation immédiate. Ainsi, si la police use de la force (saisir un bras ou une main, pousser, enlever les vêtements etc.) contre une personne qui résiste passivement à l'identification (par la prise d'empreintes, de photos et le recueil de données personnelles) la police aura commis des délits nommés 'violence personnelle' et 'coups et blessures' (si des lésions ont été subies). Les

inspections corporelles contre la volonté de la personne, ou toute forme de torture et/ou blessures physiques et psychologiques, sont toujours interdites (rappelez-vous que, si vous vous débattiez en essayant de vous libérer, votre comportement pourra être interprété par la police comme ‘résistance à un agent public’). Toute personne qui est soumise à, ou obtient de l’information sur, une identification forcée qui viole les règles susmentionnées, peut la rapporter à la police ou directement au ministère public (Procura della Repubblica).

### IMPORTANT

● Si vous êtes victime de menaces et de violence, recueillez des preuves (y compris photos et vidéos), demandez l’assistance médicale et contactez les associations listées dans le → **CHAP. 6** ⏪

## 2 POURQUOI ÊTES-VOUS DANS UN CENTRE D’ACCUEIL? QU’EST-CE UN CENTRE D’ACCUEIL? COMBIEN DE TEMPS DEVEZ-VOUS SÉJOURNER DANS LE CENTRE D’ACCUEIL?

Une fois arrivé.e en Italie, vous pouvez être envoyé.e dans un des ces centres:

### CPSA

#### CENTRES DE PREMIER SECOURS ET D’ACCUEIL (CENTRI DI PRIMO SOCCORSO E ACCOGLIENZA)

Ce sont des centres où les migrant.e.s sont accueilli.e.s dès leur arrivée en Italie. Ces centres normalement prennent une photo (→ **CHAP. 3.1**) et dans certains cas ils commencent la demande d’asile. Conformément à la loi, le séjour maximum dans un centre d’accueil est de 3 jours (72 heures). En ce moment il y existe en Italie des CPSA à Lampedusa, à Otrante (Lecce) et à Pozzallo (Raguse).

### CAS


#### CENTRES D'ACCUEIL EXTRAORDINAIRES (CENTRI DI ACCOGLIENZA STRAORDINARIA / TEMPORANEA)

il n'existe pas d'informations claires sur les règles concernant leur gestion, les autorités dont ils dépendent et la durée du séjour. Ils sont supposés être des centres d'accueil provisoires, mais beaucoup de CAS en Italie sont devenus des centres d'accueil secondaire; dans cette catégorie de centres d'accueil seront bientôt inclus les

---

#### CDA ET CARA

centres d'accueil et centres d'accueil pour demandeurs d'asile (centri di accoglienza e centri di accoglienza per richiedenti asilo). Conformément à la loi, la durée maximum de séjour dans un CDA est de quelques jours, tandis que dans un CARA le séjour maximum est de 35 jours. En ce moment les centres (CDA et CARA) en Italie sont : Arcevia (Ancône), Castelnuovo di Porto (Rome), Borgo Mezzanone (Foggia), Palese (Bari), Restinco (Brindisi), Don Tonino Bello (Lecce), Località S. Anna (Crotone), Mineo (Catane), Pozzallo (Raguse), Contrada Pian del Lago (Caltanissetta),

Lampedusa, Salina Grande (Trapani), Elmas (Cagliari); auxquels il faut ajouter les CARA de Gradisca d'Isonzo (Gorizia) et Milan, auparavant utilisés comme CIE  [WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-DETENTION.FR.HTML](http://WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-DETENTION.FR.HTML)

Il y a quelques semaines, les premiers 'hubs régionaux' ont été ouverts à Agrigente et Bologne, en exécution des nouvelles politiques italiennes et européennes (voir  [WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-DETENTION.FR.HTML](http://WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-DETENTION.FR.HTML)). Dans le sud de l'Italie il y a aussi d'autres centres d'accueil qui sont ni classifiés, ni réglementés. Ces centres sont souvent insuffisants quant à leur capacité, leur équipement et leur emplacement, et les migrant.e.s logé.e.s dans ces bâtiments sont confronté.e.s à beaucoup de difficultés et d'inconvénients.

En plus des CAS, les centres nommés

## SPRAR (SYSTÈME DE PROTECTION POUR DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS)

sont également des 'centres d'accueil de deuxième niveau'. Ils accueillent celles et ceux qui demandent la protection internationale, ou qui ont déjà obtenu la protection internationale. Ce sont les centres « officiels » pour l'accueil de second niveau, ils sont gérés au niveau territorial par les autorités locales et des organisations du secteur tertiaire et offrent un type d'accueil qui garantit non seulement les besoins de base, mais aussi les activités, le soutien et les conseils sur tout le territoire. Des problèmes liés au système d'accueil italien font que l'accueil de deuxième niveau n'est pas exclusivement offerte dans ces centres (comme prévu par la loi), mais est principalement gérée par les CAS (voir ci-dessus) qui ont des critères et des services moindres comparés à ceux des SPRAR.

### IMPORTANT



- chaque fois que vous quittez un centre d'accueil (même pour peu de temps), prenez toujours votre permis de séjour original avec vous

ou, si vous ne l'avez pas, un document officiel (l'original) qui prouve que vous attendez la délivrance de votre permis de séjour. Conformément à la loi italienne, si la police italienne vous contrôle et si vous n'avez pas le permis de séjour original (ou un document similaire), vous risquez une peine d'un an de prison et une amende de 2.000 euros. Ayez toujours sur vous votre 'déclaration d'hospitalité' (dichiarazione di ospitalità) qui vous a été donnée par le centre d'accueil où vous habitez. Vous en avez besoin pour prouver où vous logez en ce moment. En plus de ces centres, il y existe en Italie aussi des

## CIE

### CENTRES D'IDENTIFICATION ET D'EXPULSION (CENTRI DI IDENTIFICAZIONE ED ESPULSIONE)

qui sont des centres où, selon la définition du ministère de l'Intérieur, on peut détenir « les étrangers qui sont arrivés illégalement en Italie, ceux qui ne demandent pas la protection internationale, ou qui ne remplissent pas les conditions pour obtenir la protection » et aussi ceux qui n'ont pas un permis de

séjour (permesso di soggiorno) et ont reçu l'« avis d'expulsion/re-foulement » (decreto di espulsione/respingimento) et qui, une fois identifiés, peuvent être expulsés. Conformément à la loi, la durée de séjour maximum est de 90 jours, ou de 12 mois si la demande d'asile a été faite après réception de la décision de détention dans le CIE. Les CIE sont à : Turin, Rome Bari, Trapani, Caltanissetta et les deux CIE qui viennent d'être réouverts à Restinco (Brindisi) et Crotona   
[WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-DETENTION.FR.HTML](http://WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-DETENTION.FR.HTML) 

### 3 LESQUELS DE VOS DROITS FONDAMENTAUX RISQUENT D'ÊTRE VIOLÉS? QUELS PROBLÈMES POURRIEZ-VOUS AVOIR?

Voici les violations principales de droits et les problèmes qui peuvent survenir à votre arrivée et durant votre séjour dans un centre d'accueil

- ▶ Manque **D'INFORMATION** (concernant vos droits, votre demande d'asile, l'endroit où vous êtes et où vous serez en-

voyé, la durée de votre séjour dans le centre d'accueil);

- ▶ Manque **D'INTERPRÈTES** et de médiateurs socioculturels;
- ▶ Manque **D'ASSISTANCE MÉDICALE** et de médicaments que vous devriez recevoir gratuitement surtout pour les personnes particulièrement vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes âgées);
- ▶ Manque **D'ASSISTANCE JURIDIQUE**;
- ▶ **CONDITIONS D'ACCUEIL INADÉQUATES** (par ex centres d'accueil situés dans des bâtiments petits et surpeuplés, ou loin des villes, manque ou rareté de lits, de matelas, de couches, de sanitaires, de chauffage;
- ▶ Manque ou pénurie des **PREMIÈRES NÉCESSITÉS** (l'eau, la nourriture, les vêtements);
- ▶ Manque d'autres articles et **SERVICES ESSENTIELS** (par ex. argent de poche quotidien et 'mobicartes');
- ▶ Restriction totale ou partielle de votre **LIBERTÉ** personnelle;

- ▶ La **VIOLENCE** physique et/ou verbale exercée par les forces de police ou d'autres personnes (les autorités qui gèrent les centres d'accueil, des groupes politiques et/ou les citoyens);
- ▶ Des problèmes avec les **AGENTS DE POLICE** de la Questura et de la Prefettura (par ex. retards dans la remise des permis). ⏪

## 4 QUI EST RESPONSABLE ET QUE POUVEZ-VOUS FAIRE EN PAREIL CAS

Si vous êtes victime ou témoin de violations de vos droits, de discrimination ou de situations où les services essentiels ne sont pas garantis, il est important que vous contactiez les institutions ou associations proches de là où vous vous trouvez actuellement (voir → **CHAP. 6**) afin de rapporter ce qui est arrivé. Signalez aussi les problèmes au personnel des centres d'accueil, même s'ils ne sont pas toujours serviables ou informés; rappelez-vous que ceux qui tra-

vailent dans les centres d'accueil doivent garantir tous vos droits ainsi que les services essentiels. Rappelez-vous pourtant que, si vous n'avez pas un permis de séjour valable en Italie, vous êtes coupable d'immigration illégale (reato di clandestinità). C'est pourquoi vous devez d'abord parler aux contacts que vous trouvez au → **CHAP. 6** si vous voulez dénoncer un fait ou une personne.

S'il y a des problèmes, il est utile de tout documenter. C'est pourquoi nous vous conseillons de noter, de prendre des photos et de filmer tout ce qui peut servir à prouver ces problèmes et violations de vos droits. N'oubliez pas de noter la date, le l'heure et le lieu, et de recueillir des preuves de ce qui s'est passé. Si vous êtes plusieurs, il est préférable de nommer un.e porte-parole et recueillir toutes les preuves (lettres, notes, photos, vidéos) existantes. ⏪

## 4 QUE VOULEZ-VOUS FAIRE MAINTENANT

### 1 VOUS VOULEZ IMMÉDIATEMENT DEMANDER L'ASILE EN ITALIE

Si vous avez choisi de rester à l'endroit ou dans la région où vous vous trouvez en ce moment, lisez le → **CHAP. 5**. Vous y trouverez toute l'information concernant la demande de protection internationale. Rappelez-vous de toujours repérer l'endroit et le centre résidentiel où vous êtes sur les cartes de ce guide et/ou demandez de l'information. Si vous avez besoin d'aide, vous trouvez des associations et groupes près de chez vous dans les 'contacts' au → **CHAP. 6**.



### 2 VOUS VOULEZ ALLER DANS UNE AUTRE VILLE ITALIENNE

Nous vous recommandons de soigneusement regarder la carte de l'Italie de ce guide. Au → **CHAP. 6** vous trouvez des groupes et des associations qui peuvent vous aider.

#### ! RAPPELEZ-VOUS

● que, tant qu'on n'a pris que votre photo (fotosegnalamento) et que, à l'endroit où vous êtes, vous n'avez pas encore rempli le formulaire 'C3', vous pouvez faire votre demande d'asile dans une autre ville italienne.

#### ! IMPORTANT

● En Italie – surtout pour ceux qui veulent voyager du sud au nord de l'Italie – il est de plus en plus facile d'être la proie de trafiquants et/ou leurs auxiliaires, qui demandent des prix exorbitants pour organiser votre voyage en bus, train, taxi ou voiture. Quand vous arrivez aux stations de bus ou de trains, vérifiez d'abord soigneusement le prix des tickets. ◀◀



### 3 VOUS VOULEZ ALLEZ DANS UN AUTRE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans l'Union européenne il y existe une législation nommée Règlement Dublin, qui fixe les règles et procédures à observer pour décider dans quel pays de l'Union européenne le demandeur d'asile peut demander la protection internationale et qui, modifiée par des dispositions nouvelles, est entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Lisez le → **CHAP. 3.1**. Si vous avez été identifié.e selon la procédure 'simple', vous avez la possibilité de quitter l'Italie et de demander la protection internationale dans un autre pays de l'Union européenne, sans risquer d'être refoulé.e vers l'Italie. Si vous avez été identifié.e selon la procédure 'complète', c'est l'Italie qui doit examiner votre demande de protection internationale. C'est pourquoi vous risquez d'être refoulé.e vers l'Italie si vous vous rendez dans un autre pays.

Pourtant, conformément au 'Règlement Dublin III' les exceptions suivantes existent:

- a) la **'CLAUDE DE SOUVERAINETÉ' ET LA 'CLAUDE HUMANITAIRE'** prévoient que, pour des situations individuelles spécifiques, la demande de protection internationale doit être examinée, non par le premier pays d'arrivée, mais par le pays où le demandeur d'asile veut effectivement faire sa demande;
- b) si, **12 MOIS APRÈS** votre arrivée en Italie, vous n'avez pas encore demandé l'asile, vous ne devez pas faire votre demande en Italie, parce que l'Italie n'est pas responsable de votre demande d'asile;
- c) si vous êtes arrivé.e en Italie, **N'AVEZ PAS DEMANDÉ L'ASILE** et possédez la preuve que vous avez séjourné au moins 5 mois consécutifs dans un autre pays de l'Union européenne avant de demander la protection internationale, ce pays doit examiner votre demande d'asile;
- d) si un de vos proches parents (par ex. époux, épouse, père, mère, fils/fille) a déjà obtenu

la protection internationale dans un autre pays de l'Union européenne, vous pouvez faire votre demande d'asile dans ce pays en demandant le **REGROUPEMENT FAMILIAL** (ricongiungimento familiare). A cette fin vos parents doivent adresser une demande par écrit à l'État italien; si vous êtes mineur (en-dessous de 18 ans) vous pouvez demander le regroupement fa-

milial dans le pays de l'Union européenne où vous avez un ou plusieurs parents, tels que père, mère, frère, sœur, fils/fille mineur.e, oncle, tante, grand-mère.

Dans tous les cas nous vous conseillons de contactez les contacts mentionnés au → **CHAP. 6** pour obtenir plus d'information. ⏪

# 5 VOUS VOULEZ DEMANDER LA PROTECTION INTERNATIONALE EN ITALIE

## 1 COMMENT POUVEZ-VOUS DEMANDER LA PROTECTI- ON INTERNATIONALE?

Une demande de protection internationale peut être déposée par toute personne ayant souffert de, ou étant exposée à un risque de, violence, persécution, menaces et, généralement, de violations de ses droits fondamentaux dans son pays d'origine pour raisons d'ethnicité, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social (par ex. de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de famille, de culture, d'éducation, d'occupation), d'opinion politique, si le pays d'origine connaît un conflit armé interne ou international.

Ou si, après le retour dans le pays d'origine, il y existe des risques d'être condamné.e, tué.e ou torturé.e, ou exposé.e à un traitement

inhumain ou dégradant qui est une violation de la liberté et de la dignité.

## 2 COMMENT, QUAND ET OÙ POUVEZ-VOUS DEMAN- DER LA PROTECTION IN- TERNATIONALE

Toute le monde peut déposer une demande de protection internationale (l'asile politique) à tout moment par une 'manifestazione di volonta', c'est-à-dire en exprimant, verbalement ou par écrit, le désir de demander l'asile politique, dans sa propre langue, ou dans une langue qu'il/elle connaît. À partir du moment où vous obtenez le 'permis de séjour temporaire comme demandeur d'asile', jusqu'à la réception de la décision de la Commission territoriale, il vous est interdit de quitter l'Italie.

Une demande de protection internationale (l'asile) est une procédure individuelle (si vous êtes un parent, vos enfants mineurs présents en Italie sont inclus dans votre demande). La demande doit être déposée auprès de la police des frontières (polizia di frontiera) à votre

*Manifestazione di volontà:  
vous dites que vous souhaitez  
demander l'asile politique*

*Formalisez votre demande  
d'asile (remplissez le  
formulaire "C3")*

*Vous avez le permis temporaire de séjour  
en tant que demandeur d'asile*

*Vous passez une audition (audizione)  
devant la Commission*

*Quelle est la décision de la Commission?*

*On vous  
reconnaît le  
statut de réfu-  
gié ou la  
protection  
subsidaire  
voir parag 5.6*

*On vous  
reconnaît la  
Protection  
humanitaire  
voir parag 5.6*

*Votre  
demande  
est  
rejeté  
Lire l'article  
5.6*

arrivée en Italie au passage d'une frontière terrestre ou maritime, ou auprès de la police de l'immigration (Ufficio Immigrazione di Polizia) près de chez vous, si vous êtes déjà en Italie.

### **RAPPELEZ-VOUS**

● que la pauvreté et/ou votre désir de trouver du travail en Italie ne sont pas des raisons valables pour demander la protection internationale.

## **3 QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR UNE DEMANDE DE PROTECTION INTERNATIONALE?**

Conformément à la loi italienne, si vous êtes entré.e en Italie sans visa régulier, vous devez être identifié.e avant de faire votre demande d'asile. Généralement, à votre arrivée, il y aura un agent de police qui vous prend en photo, ainsi que vos empreintes digitales (ces procédures sont nommées 'fotosegnalamento' et 'rilievi dattiloscopici'); s.v.p. lisez le paragraphe 3.1. Quand vous demandez la protection internationale, vous recevez un

document dans lequel est mentionnée la date de votre rendez-vous pour formaliser votre demande de protection internationale. Pour cela il faut remplir le formulaire 'C3' ('formulaire pour la reconnaissance du statut de réfugié selon la Convention de Genève').

### **IMPORTANT**

● Conformément à la loi, la formalisation de votre demande doit se faire dans la semaine à partir du jour où vous êtes allé.e pour la première fois au bureau de l'immigration (Questura). En réalité cela peut prendre 3 à 4 mois avant qu'il vous soit possible de formaliser votre demande.

On vous demandera des informations personnelles (nom, date et lieu de naissance, nationalité, des détails concernant votre famille), vos papiers, votre récit, votre voyage de votre pays jusqu'en Italie et pourquoi vous avez quitté votre pays. Vous pouvez joindre au formulaire 'C3' une feuille mentionnant les détails de votre récit et de tous les papiers en votre possession (par ex. passeport, carte d'identité etc.) La police gardera

la version originale du formulaire 'C3' et vous donnera une copie à garder avec vous. A la fin de cette procédure, la police vous délivrera un 'attestato nominativo' (attestation nominative) mentionnant que vous êtes en attente de la reconnaissance de votre statut de réfugié, qui est généralement délivrée après 30 jours. Une fois que le formulaire 'C3' a été rempli et traité, vous recevrez le 'permis de séjour temporaire en tant que demandeur d'asile', qui a une validité de 6 mois et vous confère le droit de travailler deux mois après la date de délivrance.

### **!** IMPORTANT

- ▶ Quand vous remplissez le formulaire 'C3', expliquez clairement et brièvement pourquoi vous demandez l'asile politique;
- ▶ immédiatement après votre arrivée en Italie, communiquez vos données personnelles et votre numéro de téléphone à vos connaissances et/ou amis qui résident en Italie ou en Europe;
- ▶ le temps d'attente d'une audition auprès de la Commission n'est pas clairement défini. Généralement cela prend de 6 à 12 mois et dépend de la Commission qui doit examiner votre demande et du nombre de demandeurs qui attendent leur audition auprès de chaque Commission;
- ▶ Si une personne ne sait pas lire et/ou écrire, elle peut en informer les autorités ou la police;
- ▶ Souvenez-vous que vous avez droit à un traducteur qui parle votre langue. S'il n'y a pas de traducteur vous pouvez demander le report de l'audition;
- ▶ Quand vous formulez votre demande, vous devez donner à la police l'adresse où vous voulez recevoir toutes les courriers concernant votre demande de protection internationale. Informez toujours la police de tout changement d'adresse;
- ▶ Gardez toujours des photocopies de tous les documents que vous déposez auprès du com-

missariat de police, de la Préfecture et de la Commission, et gardez toutes les notifications que vous recevez des autorités.

## 4 QUELS SONT VOS DROITS COMME DEMANDEUR DE PROTECTION INTERNATIONALE?

- ▶ tous les droits mentionnés au début de ce guide au paragraphe 1.1;
- ▶ le droit de rester sur le territoire italien jusqu'au moment où votre demande a été examinée par la Commission territoriale et, au cas où l'on rejette votre demande d'asile (*diniego*), jusqu'au jour de la décision définitive en réponse à votre appel (*ricorso*) contre le rejet;
- ▶ le droit d'accès à un centre d'accueil avec logement, repas et toutes les facilités nécessaires, jusqu'à votre audition auprès de la Commission qui doit examiner votre demande et même jusqu'à la décision définitive au cas où vous faites appel contre le rejet;
- ▶ le droit à un médiateur socio-culturel et/ou un interprète, avec qui vous pouvez parler de votre situation dans votre langue maternelle;
- ▶ le droit de contacter l'UNHCR, les ONG et les organisations qui s'occupent de la protection des demandeurs d'asile et en général des migrants;
- ▶ le droit au 'codice fiscale' (numéro fiscal) qui permet de vous immatriculer auprès des services de santé publique et d'avoir accès aux soins médicaux [WWW.W2EU.INFO/ITALY.FR/ARTICLES/ITALY-MEDICAL.FR.HTML](http://WWW.W2EU.INFO/ITALY.FR/ARTICLES/ITALY-MEDICAL.FR.HTML)
- ▶ le droit de travailler (2 mois après la délivrance du premier permis de séjour, si vous êtes toujours en attente de votre audition auprès de la Commission)

## **5 COMMENT DEVEZ-VOUS PRÉPARER VOTRE RÉCIT (MEMORIA)? QUI VA TRAITER VOTRE DEMANDE D'ASILE?**

Votre demande de protection internationale sera examinée par un organisme spécial appelé 'Commissione Territoriale' (Commission territoriale), qui se trouve en général dans la ville ou la région où vous habitez (la .e vous informera de la date de l'audition devant la Commission). Il est très important de bien vous préparer pour l'audition. Vous devez essayer d'être aussi précis et clair.e que possible. Un avocat ou un assistant social du centre d'accueil où vous habitez vous aidera à écrire votre récit (memoria) et l'enverra à la Commission territoriale. Info

 [WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML](http://WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML)

et demandez aux organisations mentionnées dans le → **CHAP. 6.**

### **! IMPORTANT**

• À partir du moment où vous demandez la protection internationale, il est important de pouvoir produire tous les documents personnels en votre possession (lettres, carte d'identité, certificats etc.) qui peuvent prouver vos dires et les raisons qui font que vous êtes en danger dans votre pays (vous pouvez demander à des parents et à des amis restés dans le pays de vous les envoyer). Munissez-vous aussi d'autres sortes de documents : certificats et rapports médicaux obtenus en Italie. Vous pouvez envoyer ces documents à la Commission avant l'audition, cependant il est important que le jour de l'audition vous apportiez tous les documents en votre possession et que vous les donniez aux autorités.



## 6 QUELLE DÉCISION PEUT ÊTRE PRISE PAR LA COMMISSION TERRITORIALE?

Conformément à la loi, la Commission décidera dans les trois jours ouvrables. Cependant, cela peut prendre plusieurs mois (jusqu'à 9 mois) avant d'avoir le résultat définitif de votre demande d'asile. La Commission peut décider de :

- ▶ **RECONNAÎTRE** votre statut de réfugié, ou votre droit à la protection subsidiaire, en délivrant un permis de séjour valable 5 ans qui peut être renouvelé, ainsi qu'un titre de voyage.
- ▶ **REJETER** votre demande de protection internationale, mais demander que la police vous confère un 'permis de séjour temporaire pour des raisons humanitaires' valable 2 ans renouvelable (après un

nouvel examen par la Commission territoriale) et un permis de séjour valable 2 ans ainsi qu'un permis de voyage;

- ▶ **REJETER** votre demande de protection internationale et toute autre forme de protection, et délivrer un avis d'expulsion du territoire italien dans les 30 jours; dans ce cas, contactez un avocat pour faire appel;
- ▶ **REJETER** votre demande pour absence de tout fondement à faire une demande de protection internationale, ou parce que la demande a été faite uniquement pour retarder ou empêcher une expulsion; dans ce cas également, contactez un avocat pour faire appel.

### ! IMPORTANT

● Si vous avez obtenu la protection internationale, la protection subsidiaire ou la protection humanitaire, et si vous avez le permis de séjour électronique et le titre de voyage/permis de voyage, vous avez droit à circuler librement sans visa sur le territoire de l'Union européenne (sauf au Danemark, en Grande-Bretagne et en Irlande) pour une période maximum de 3 mois.

### ! LISEZ ATTENTIVEMENT

👉 [WWW.W2EU.INFO/ITALY.FR/ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML](http://WWW.W2EU.INFO/ITALY.FR/ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML)

pour toute information sur l'audition devant la Commission, sur les décisions qu'elle peut prendre et sur vos droits en cas d'obtention/refus de permis de séjour.

# 6 CONTACTS UTILES EN ITALIE

Les contacts listés ci-dessous sont à jour de janvier 2016, nous les compléterons dans les prochaines versions du guide. Nous nous sommes limités (pour des questions de place) aux grandes villes et aux principales régions où arrivent et transitent les migrants. Certains numéros de téléphone peuvent ne fonctionner que certains jours, ou seulement aux heures ouvrables (c'est-à-dire le matin et l'après-midi, du lundi au vendredi). Si vous ne trouvez rien sur la région ou la ville où vous vous trouvez, cherchez ceux de la ville/région la plus proche, ou appelez les contacts nationaux.

## ! IMPORTANT

● les services et activités proposés par les contacts listés dans ce chapitre sont gratuits. N'oubliez pas: si vous ne disposez pas d'un numéro de téléphone italien, vous devez composer 0039 au début du numéro que vous appelez.

### ***Contacts locaux: Groupes, activistes, mouvements sociaux, centres, associations, groupes de bénévoles etc.***

Ci-dessous une liste de contacts actifs depuis longtemps dans les activités locales de soutien aux migrants, de promotion et protection des droits de l'homme, ainsi que de lutte contre le racisme

***En cas d'urgence, de problèmes, de questions, contactez l'organisation la plus proche parmi celles que vous trouverez dans ce guide et/ou écrivez à [w2eu\\_info@yahoo.com](mailto:w2eu_info@yahoo.com) ou [w2eu@hotmail.com](mailto:w2eu@hotmail.com) ou consultez la section "contacts" du site [www.w2eu.info](http://www.w2eu.info).***

et les discriminations. Pour chaque contact est indiqué le genre d'aide que l'organisation propose. Nous vous demandons de ne contacter que les groupes de la région où vous vous trouvez, ou de celle où vous allez vous installer, sauf si vous avez une raison particulière de les contacter.

Vous trouverez aussi les contacts d'ONG ou d'associations nationales qui mènent des projets au niveau local. N'oubliez pas que les institutions locales (mairies, autorités de la province et de la région) ont elles aussi des activités de services et d'aide aux migrants et aux demandeurs d'asile. Nous vous suggérons de commencer par demander de l'aide aux contacts que vous trouverez ci-dessous.

## ITALIE *du SUD*

---

### Sicile

#### **Borderline Sicilia Onlus**

Information, monitoring, soutien


 [borderline-sicilia@libero.it](mailto:borderline-sicilia@libero.it)

 **facebook:**  
Borderline Sicilia Onlus

### PALERME/PALERMO

#### **Forum Antirazzista di Palermo**

Information, soutien politique


 [forumantirazzista.palermo@mail.com](mailto:forumantirazzista.palermo@mail.com)


 **facebook:** Forum Antirazzista Palermo

#### **Osservatorio contro le discriminazioni razziali "Noureddine Adnane"**

Information, soutien aux victimes de discriminations

 [palermonondiscrimina@gmail.com](mailto:palermonondiscrimina@gmail.com)

 **facebook:** Osservatorio contro le discriminazioni razziali Noureddine Adnane

 3881749722

#### **Laici Missionari Comboniani**

Information


 3280920872

 [www.laicicombonianipalermo.org](http://www.laicicombonianipalermo.org)

#### **Urgences – Polyclinique**

aide médicale, conseils sociaux et médicaux, médiation socio-culturelle, information

 via G. La Loggia 5/a

 0916529498

 lun – ven 9am – 7pm

Si vous êtes en contact avec des amis, des parents, des connaissances qui risquent d'arriver par la mer en Italie, ou dans tout autre pays de l'UE, dites-leur de contacter l'ALARM PHONE. Ce n'est pas un contact direct avec les services de sauvetage, mais un numéro d'urgence auprès duquel demander une opération de sauvetage. Vous pouvez aussi les contacter s'il y a un risque d'expulsion ou de renvoi.

**ALARMPHONE**[WWW.WATCHTHEMED.NET](http://WWW.WATCHTHEMED.NET)

THIS IS NOT A RESCUE NUMBER! But an ALARM NUMBER to support rescue!

**DISTRESS AT SEA**

1. Call coast guard for rescue.
2. Call our Alarm Phone.  
We inform & watch the coast guard.
3. If you are not quickly rescued, we inform media & politics to make pressure.

**(DANGER OF) PUSHBACK**

1. Call our Alarm Phone.
2. We try to intervene, we witness & document.
3. We inform media & politics to make pressure.

If possible, call in English or French | [warm-alarm-phonew@bwin.it](mailto:warm-alarm-phonew@bwin.it)

### **Clinica legale dei diritti umani**

Information, soutien legale

📍 Piazza Bologna 8

🕒 mercredi 15 – 17 h

📱 **facebook:** CLEDU

---

## CATANIA

### **Rete Antirazzista Catanese**

information, soutien politique  
et pratique

📞 3803266160 / 3209532159

📱 **facebook:** Rete Antirazzista  
Catanese

### **Centro Astalli**

information, soutien juridique,  
aide médicale, cours d'italien

📍 Via Tezzano, 71

📞 095535064

✉️ astallict@virgilio

---

## SYRACUSE (SIRACUSA)

### **Associazione Accoglie Rete**

ass. aux mineurs étrangers isolés

📍 via Piave 167

📱 **facebook:**  
Accogliete Onlus

### **Urgences –**

#### **clinique centre d'accueil**

aide médicale, conseils sociaux et  
médicaux, médiation socio-cultu-  
relle

📍 via Canonico Barreca 7

📞 3357203964

🕒 Lundi à Vendredi 9.30 –  
13.30 et 15 – 18 h

---

## POZZALLO (Raguse)

### **Caffè Letterario “Rino Giuffrida”**

information, soutien,  
cours d'italien

📞 3348361675

📱 **facebook:** Caffè letterario  
Rino Giuffrida

✉️ coopmondoacolori@alice.it

---

## RAGUSA

### **Équipe MEDU**

(Medici per i Diritti Umani – Mé-  
decins pour les droits de l'homme)  
dans les centres CA. Information,  
aide médicale, conseils sociaux et  
médicaux

✉️ cosicilia@mediciperi diritti-  
umani.org


📞 3662391554


## SCICLI (Raguse)

### **Maison des Cultures – Med. Hope** Information

 [mediterraneanhope.wordpress.com/](https://mediterraneanhope.wordpress.com/)

 [mhscicli@fcei.it](mailto:mhscicli@fcei.it)

 **facebook:**  
MH – Casa delle Culture

 09321838807

---

## CALTANISSETTA

### **Sportello Immigrati**

conseils et assistance sociaux, information, médiation socio-culturelle, conseils et soutien juridique

 via Re D'Italia 14

 3335468651 / 3387000682

---

## NAPOLI

### **Associazione Garibaldi 101**


Information, soutien politique et juridique, premiers soins, soutien aux victimes de torture et aux personnes menacées par la Camorra

 3406235274

### **Less ONLUS**

accueil, soutien juridique, médiation culturelle

 Corso Garibaldi 261

 081455270

 [info@lessimpresasociale.it](mailto:info@lessimpresasociale.it)

### **Cooperativa Dedalus**

Aide aux mineurs et aux victimes de la traite, médiation culturelle


 [www.coopededalus.it](http://www.coopededalus.it)


 0817877333 – 08119571368

### **Urgences – consultation médicale**

soutien médical, conseils médicaux et sociaux, information

 via Pacioli, 95

 0811 9579909

 Lundi à Vendredi 9am – 1pm  
and 2 – 6 pm

---

## CASERTE/CASERTA

### **Csoa Ex Canapificio**

accueil, information, soutien juridique. Les mercredis et vendredis accueil des immigrants et réfugiés

 [www.csaexcanapificio.it](http://www.csaexcanapificio.it)

 Viale Ellittico, 27

 0823216332

 info@csaexcanapificio.it

 Call center 3804739467:  
Mar. + Ven. 9 am à 1 pm

**Urgences – consultation médicale**  
aide médicale, conseils médicaux  
et sociaux, médiation socio-cul-  
turelle, information

 via Domitiana, 288 Castel  
Volturmo (Caserta)


 342 0999790

 Lundi à Vendredi 9am – 6pm

---

### REGGIO CALABRIA

**Urgences – Polyclinique Polistena**  
aide médicale, conseils médicaux  
et sociaux, médiation socio-cul-  
turelle, information

 via Catena, 45 – Polistena

 0966 444400

 Lun. – Ven. 9am – 6pm

---

### BARI

**Rivoltiamo la precarietà**  
information, urgence logement

 **facebook:**  
Rivoltiamo la Precarietà

### Associazione Gruppo Lavoro Rifugiati

accueil, aide aux mineurs,  
assistance juridique,  
médiation culturelle

 via Dalmazia 139

 0809242286

 glrbari@hotmail.it,


 gruppolavororifugiati.  
wordpress.com

---

### BRINDISI

**MEDU (Medici per i Diritti Umani  
– Médecins pour les droits hu-  
mains) – clinique pour migrants**  
aide médicale, conseils médicaux  
et sociaux, information

 Via Appia 64

 3474730097

 medupuglia@gmail.com

---

### CAGLIARI

**Presidio Piazzale Trento**  
bureau d'information  
pour les migrants,

 3510044055

 piazzaletrento@gmail.com



## CENTRAL ITALY

### ROMA

#### **Yo Migro – Strike spa**

aide médicale, soutien politique et juridique

📍 Via Umberto Partini n. 21

✉️ [segreteria@yomigro.org](mailto:segreteria@yomigro.org)

🌐 [facebook](#): Yo Migro Roma

#### **Lab! Puzzle**

information, soutien juridique, cours d'italien

📍 Via Monte Meta n. 21

✉️ [info.scuolaitaliano@gmail.com](mailto:info.scuolaitaliano@gmail.com)

🌐 [facebook](#):  
Scuola di Italiano Lab Puzzle

#### **Infomigrante ESC Atelier**

information, cours d'italien

📍 Via dei Volsci 159

✉️ [sportello.infomigrante@gmail.com](mailto:sportello.infomigrante@gmail.com)

🌐 [facebook](#): ESC infomigrante

#### **Action Diritti In Movimento**

aide aux mineurs et aux victimes de la traite, médiation culturelle

🕒 Mercredis 3- 5 pm

📍 Via di santa croce in gerusalemme 57-59

✉️ [actiondirittinet@gmail.com](mailto:actiondirittinet@gmail.com)

#### **Scuola popolare Icbe Europa Onlus**

cours d'italien

🕒 Mercredi 18 – 20 h

📍 Lungotevere d. Artigiani n.28

📞 06 89010848

✉️ [info@icbieuropaonlus.org](mailto:info@icbieuropaonlus.org)

🌐 [www.icbieuropaonlus.org](http://www.icbieuropaonlus.org)

#### **Centro Baobab – Infopoint**

📍 Via Cupa 5

🕒 10 am to 7 pm

✉️ [amicidelbaobabroma@gmail.com](mailto:amicidelbaobabroma@gmail.com)

🌐 [amicidelbaobab.wordpress.com](http://amicidelbaobab.wordpress.com)

#### **MEDU – Médecins pour les droits de l'homme**

information, premiers soins, soutien médical et social

📍 Via dei Zeno, 10

📞 3343929765

### Laboratorio 53

cours d'italien, soutien juridique, aide psychologique

- 📍 Via Valeriano 3F
- 📞 3286640571 / 3297297314
- ✉️ info@laboratorio53.it

### Senza confine - Aide juridique

- 📍 Via di Monte Testaccio 23
- 🕒 Lun. & Mer. 6 – 8pm
- 📞 0657289579

### Asinitas Onlus

information, cours d'italien pour les demandeurs d'asile, les femmes et les enfants

- 📍 Via Ostiense, 152/b
- ✉️ contatti@asinitas.org

### Associazione di

#### volontariato Binario 15 Onlus

information, soutien pratique

- 📍 Stazione Ostiense
- 📞 329 224 3129
- ✉️ info.binario15@gmail.com

### Medici senza camice

Health support

- 🕒 toutes les deux semaines les vendredis de 18h à 20h à SPINTIME in action
- 📍 via santa croce in gerusalemme 57-59

### Casa dei diritti sociali:

#### Centro di Tutela e Orientamento

- 📍 Via Giolitti N. 225
- 📞 06.4461162
- ✉️ esquilino@dirittisociali.org

### Scuola di italiano

information, aide juridique, cours d'italien

- 📍 via Giolitti N. 241
- 📞 3338040906

### Progetto Diritti

soutien juridique et aide médicale

- 📍 via Ettore Giovenale 79
- ✉️ segreteria@progettodiritti.it
- 🕒 Lun, Jeu 9.30am à 12.30am  
Lun – Ven 4:30 à 7:30 pm

**ANCONA****Ambasciata dei Diritti**

information, soutien politique  
et pratique

☎ 3475349286

✉ ambasciata@glomeda.org

🌐 ambasciatadeidiritti.blog-spot.it

**FIRENZE****MEDU (Medici per i Diritti Umani)**

Information, soutien social  
et médical

📍 Via Monsignor Leto Casini 11

☎ 3351853361

🌐 www.mediciperidiritti umani.org

**Gli Anelli Mancanti Onlus**

Information, soutien social et médical,  
cours d'italien

📍 Via palazzuolo 8

☎ 0552399533

✉ glianellimancanti@yahoo.it

**ITALIE DU NORD****MILANO****NAGA**

Clinique:

🕒 Lun à Ven 8:30am – 2pm

Aide juridique contre les  
expulsions, la détention,  
le rejet des demandes d'asile:

🕒 Lun à Ven 7 to 9 pm

☎ 0258102599

📍 Via Zamenhof 7A

**Centro NAGA Har**

per richiedenti asilo, rifugiati, vittime della tortura (Centre pour demandeurs d'asile, réfugiés, victimes de tortures)

📍 Via San Colombano 8

🕒 Ouvert tous les jours  
de 2:30 to 6:30pm

☎ 02 39 25 466, 338 67 57 563

**Associazione Interculturale****Arci Todo Cambia**

information, aide juridique

📍 Via Oglia 21

🕒 Lun 6:15 à 8:30pm;

✉ info.todocambia@gmail.com

### Associazione “SOS ERM”

(Emergenza Rifugiati Milano)  
premiers soins, information

📍 Sottopasso Mortirolo (Central Station)

🌐 [soserm.wordpress.com](http://soserm.wordpress.com)

🌐 [facebook](#): SOS ERM

### Comitato “Cambio Passo”

information sur les services d'accueil, aide et soutien juridique

📞 3511073743 / 3512116910

🕒 5 à 12 pm

✉️ [comitatocambiopasso@gmail.com](mailto:comitatocambiopasso@gmail.com)

🌐 [facebook](#): Cambio Passo Milano

### Urgence – Politruck

Aide médicale, conseils sociaux et médicaux, médiation socio-culturelle, information

🕒 Lun à Ven 11am – 6pm

📞 3441996250

### Network

#### “People before borders”

Information, soutien politique

🌐 [facebook](#):  
People Before Borders

### Bresso a misura di

Information, soutien politique

🌐 [facebook](#): Bresso A Misura Di

✉️ [bressoamisuradi@gmail.com](mailto:bressoamisuradi@gmail.com)

🌐 [www.bressoamisuradi.it](http://www.bressoamisuradi.it)

---

## EMILIA ROMAGNA

### Coordinamento migranti

#### Emilia Romagna

Information, soutien politique et juridique

✉️ [coo.migra.bo@gmail.com](mailto:coo.migra.bo@gmail.com)

📞 3275782056

---

## BOLOGNA

### Sportello Migranti:

#### Centro sociale TPO

info, soutien politique & juridique

📍 Via Casarini 17/4

🕒 Mercredi 6 – 8pm

### Refugees Welcome Point –

#### Labas Occupato

📍 Via Orfeo 46


🕒 Mercredi 5 – 10pm:  
information logement

🕒 Jeudi 6 – 8pm:  
information et soutien

### **Associazione Sokos**

Soins médicaux gratuits

 via Gorki, 12

 051.0416380

### **Sportello medico-giuridico XM24**

Aide médicale et juridique gratuite

 Via Fioravanti, 24

 **facebook:** Sportello Medico Giuridico XM24

---

## **BRESCIA**

### **Cross Point**

Information, soutien politique et juridique

 [www.cross-point.gnumeri-ca.org](http://www.cross-point.gnumeri-ca.org)

 via Battaglie 33/b

---

## **VENEZIA-MESTRE**

### **Associazione SOS Diritti**

Soutien, information sur les services locaux

 3285548382

 [sosdirittivenezia@gmail.com](mailto:sosdirittivenezia@gmail.com)

### **Scuola di Italiano Liberala parola**

Information, soutien

 presso Centro Sociale Rivolta

 [liberalaparola.wordpress.com](http://liberalaparola.wordpress.com)

 [liberalaparola@gmail.com](mailto:liberalaparola@gmail.com)

### **Boutique Solidale**

#### **Centro Sociale Rivolta**

Information, soutien

 **facebook:** Boutique Solidale

 Via F.lli Bandiera 45, Marghera

### **Aps ComuniCare**

Soutien, information sur les services locaux


 3289276156

### **Urgences –**

#### **Polyclinique di Marghera**

Aide médicale, soutien médical et social, médiation socio-culturelle, information

 via Varè 6 (Marghera)

 0410994114

 Lun – Ven 9am – 6pm

## TREVISO

### CSO Django

Information, soutien politique

 via Monterumici 11

 [facebook:](#)  
CSO Django Treviso

### Casa dei Beni Comuni

Information, cours d'italien,  
aide juridique

 Via Zermanese, 4

 0422403535

 [facebook:](#)  
Casa dei Beni Comuni

 [www.casadeibenicomuni.org](http://www.casadeibenicomuni.org)

---

## PADOVA

### Scuola "Libera la Parola"

Cours d'italien, information,  
soutien politique

 presso CSO Pedro,  
via Ticino, 5

 [liberalaparola@live.it](mailto:liberalaparola@live.it)

## TRENTO

### Centro sociale Bruno

information, soutien politique,  
cours d'italien

 Via Lungadige San Nicolò 4


 3289173733

 [csabruno@gmail.com](mailto:csabruno@gmail.com)

### Centro Astalli

information, aide juridique,  
médiation culturelle,  
cours d'italien

 Via alle Laste, 22

 0461 1238720

 [segreteria.astallitn@vsi.it](mailto:segreteria.astallitn@vsi.it)

---

## VICENZA

### Centro Sociale Bocciodromo

Information, soutien politique

 via Rossi, 198

 [bocciodromo.blogspot.it](http://bocciodromo.blogspot.it)

 [facebook:](#)  
Bocciodromo Vicenza

**TORINO****Comitato Solidarietà Rifugiti e Migranti Ex-Moi occupata**

information, aide logement et pratique, soutien politique, cours d'italien

📞 3293384406

✉️ comitatosolidarieta rifugiati@gmail.com

🌐 **facebook:**  
Exmoi Occupata rifugiati

**Csoa Gabrio**

guichet pour l'autodéfense "Il-legale" et consultation médicale populaire autogéré. Information, soutien politique, aide juridique et médicale

📍 via Millio 42 (Zona San Paolo)

✉️ contact@csoagabrio.info

🌐 **facebook:** Csoa Gabrio

**ASAI – Associazione dei Animazione Interculturale**

Information, cours d'italien

📍 Via S. Anselmo 27/e

📞 011657114

✉️ info@asai.it

🌐 www.asai.it

**Associazione Mosaico**

Infopoint Casa del Quartiere di San Salvario. Information, aide juridique, sociale et médicale

📍 via Morgari 14, 10125

🕒 Mercredi 3 – 6pm

📞 3203895841

✉️ mosaicoar@gmail.com

🌐 www.mosaicorefugees.org

**Camminare insieme**

Consultation médicale gratuite. Visites médicales par spécialistes et information sur les services médicaux du pays

📍 Via Cottolengo 24/A

📞 0114365980

✉️ www.camminare-insieme.it

**Cammini di salute**

Medical and social assistance and support, psychological support, information

📍 Via Lemie, 29

✉️ info@camminidisalute.org

🌐 www.camminidisalute.org

## VERONA

### Laboratorio Paratodos

information, soutien politique  
et aide juridique

📍 Corso Venezia, 51

📱 **facebook:** Laboratorio Auto-  
gestito Paratodos

---

## FRIULI VENEZIA GIULIA

### Rete Diritti di Cittadinanza

FVG: Droits de Citoyenneté,  
à l'Association-Centre d'accueil  
E. Balducci. information, soutien

📍 Piazza della Chiesa 1 Zugliano – Pozzuolo del Friuli (Udine)

📞 0432560699

✉️ retedirittifvg@gmail.com

### Rete regionale Crocicchio

coordinateur Nuovi Vicini Soc. Co-  
operativa Sociale. Information,  
aide juridique, accueil des deman-  
deurs d'asile

📍 via Madonna Pellegrina 11,  
Pordenone

## PORDENONE

### Réseau Solidaire de Pordenone

Information et soutien

📱 **facebook:**

Rete Solidale Pordenone

✉️ retesolidalepn@gmail.com

### Associazione Immigrati di Pordenone (Association des immigrés de Pordenone)

information, aide juridique

✉️ assomigrapn@gmail.com

---

## UDINE

### Associazione Ospiti in Arrivo

soutien pratique et politique, in-  
formation sur les services locaux

✉️ ospitinarrivo@gmail.com

📱 **facebook:** Ospiti in Arrivo

---

## TRIESTE

### Refugees Welcome to Trieste

Information, soutien pratique et  
politique

📱 **facebook:**

Refugees Welcome to Trieste



### **Casa delle Culture**

information, soutien pratique  
et politique

📍 Via Orlandini 38

📱 **facebook:** Casa delle Culture  
Trieste

🌐 [www.casadelleculture.info](http://www.casadelleculture.info)

### **ICS – Consorzio Italiano di Solidarietà**

soutien, information, aide  
juridique, accueil de premier  
et second niveau

📍 Via Di Scorcola n. 2

📞 00403476377

📧 [info@icsufficiorifugiati.org](mailto:info@icsufficiorifugiati.org)

---

## **GENOVA**

### **Casa di Quartiere Ghettup – Sportello “Sans papier”**

Information

📍 Comunità di San Benedetto  
al Porto Vico Croce Bianca, 7

## **VENTIMIGLIA**

### **Presidio No Borders – Freespot**

Information, soutien pratique  
et politique

📞 33758190182

📍 Via Don Bosco 68 – Vallecrosia (Imperia)

📱 **facebook:** Presidio Permanente No Borders

---

## **GORIZIA**

### **Aps Tenda per la Pace e i Diritti**

Soutien juridique, pratique  
et politique

📧 [tendapace@gmail.com](mailto:tendapace@gmail.com)

### **Insieme con voi Onlus**

Information et premiers soins

📧 [insiemeconvoi.gorizia@gmail.com](mailto:insiemeconvoi.gorizia@gmail.com)

📱 **facebook:** Insieme con voi

### **MSF (Medici Senza Frontiere)**

Aide médicale, conseils sociaux  
et médicaux, information

📍 ex asilo San Giuseppe via  
Vittorio Veneto 74

📞 3807788682

📧 [msfocb-gorizia-fieldco@brussels.msf.org](mailto:msfocb-gorizia-fieldco@brussels.msf.org)




## **ONG, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS**

Ci-dessous une liste d'organisations nationales et internationales qui ont en général un bureau central (souvent à Rome) et des bureaux/des projets/des activités dans d'autres villes d'Italie. Appelez ces contacts pour toute information, et pour savoir si l'Association /organisation a des bureaux, des personnes contact et des activités dans la ville ou la région où vous trouvez.





---

### **AIDE MÉDICALE et CONSEILS SOCIAUX ET DE SANTÉ**

#### **Urgences Via Gerolamo**

-  Vida 11, Milano
-  02881881
-  info@emergency.it

#### **MEDU (Médecins pour les droits de l'homme)**

-  Roma Via dei Zeno, 10
-  0697844892, 3343929765
-  posta@mediciperi diritti-umani.org
-  www.mediciperi dirittiumani.org

#### **MSF (Medici Senza Frontiere)**

-  Via Magenta 5, Roma
-  0688806000
-  msf@msf.it

#### **Croce Rossa Italiana**

-  free 800166166
-  www.cri.it
-  urp@cri.it

---

### **INFORMATION ET AIDE JURIDIQUE**

#### **A-DIF (Associazione Diritti e Frontiere)**

information, aide juridique



-  info@a-dif.org
-  facebook: ADIF

#### **ASGI (Associazione Studi Giuridici sull'Immigrazione)**

-  segreteria@asgi.it,  
info@asgi.it

#### **Service against discrimination**


Les juristes d'ASGI sont présents dans de nombreuses villes italiennes

-  antidiscriminazione@asgi.it
-  3894988460, 0114369158,  
0432507115

### **Associazione Onlus “Avvocato di strada”**

Vous trouverez des bureaux de l'Association “Avvocato di strada” dans de nombreuses villes italiennes: Ancona, Bari, Bologna, Bolzano, Catania, Firenze, Genova, Milano, Napoli, Padova, Palermo, Roma, Salerno, Siracusa, Torino, Trieste, Venezia, Verona, Vicenza and others.

 Siège: Via Malcontenui 3, Bologna

 051 227143


 [info@avvocatodistrada.it](mailto:info@avvocatodistrada.it)

---

### **ASYLUM SEEKERS AND REFUGEES**

### **ACNUR/UNHCR, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés**

Vous trouverez des branches à Catania, Caserta, Salerno, Bologna, Milano, Bergamo, Verona, Gorizia

 via Alberto Caroncini 19,  
00197 Roma

 06 80212

### **C.I.R. (Italian Refugee Council) Via del Velabro 5/A, Roma**

 0669200114

 [cir@cir-onlus](mailto:cir@cir-onlus) C.I.R.

---

### **ASSISTANCE AUX MINEURS**

#### **Terre des Hommes**

 Via M. M. Boiardo 6, Milano


 02 28970418

 [info@tdhitaly.org](mailto:info@tdhitaly.org)

#### **Save the Children**

 Via Volturmo 58, Roma

 064807001


 [info.italia@savethe children.org](mailto:info.italia@savethechildren.org)


---

### **AUTRES ORGANISATION/ ASSO- CIATIONS FOURNISSANT DES SERVICES**

#### **ARCI**

information, soutien et conseil

 800 905 570

 Via dei Monti di Pietralata,  
16 – 00157 Roma

### **Caritas**

Premier accueil, information, autres services d'accueil

- ☰ Via delle Zoccolette, 19, Roma
- 📞 06 6861554, 06 6875228

### **Centro Astalli**

Servizio dei Gesuiti per i rifugiati in Italia. Information, aide juridique pour les demandes d'asile, aide médicale etc..

- ☰ Via degli Astalli, 14, 00186 Roma
- 📞 06 6781246, 06 67700306

## ***OU MANGER ET DORMIR GRATUITEMENT***

N'oubliez pas que certaines cafeterias et surtout les dortoirs peuvent n'avoir plus de places, et si vous ne trouvez de place dans aucun des endroits indiqués ci-dessous, demandez-leur de vous aider à trouver un autre endroit. Souvenez-vous que dans certains de ces endroits on peut vous demander de produire des papiers.

## ***ITALIE DU SUD***

---

### **CATANÈ**

#### **OU MANGER**

#### **Help Center Caritas**

- ☰ Piazza Giovanni XXIII (en face de la gare)
- 📞 095530126

#### **Cavaliere della Mercede**

- ☰ Via di Sangiuliano 58
- 📞 09553275

#### **Centro Astalli**

- ☰ Via Tezzano 71
- 📞 095535064


**NAPLES****OÙ MANGER****Caritas. Binario della solidarietà**

 Via Taddeo da Sessa, 93


 0815539275;

**Centro Prima Accoglienza**

 Basilica del Carmine Maggiore


 0815635785

**Mensa S. Chiara e S. Francesco**

 Piazza del Gesù 13


**San Vincenzo De Paoli**

 Piazza E. Di Nicola, 65

 081450690.


**OÙ DORMIR****Centro di Prima Accoglienza**

 Via de Blasis, 10

 0817956987


**Centro d'accoglienza Sun Vico**

 Santa Maria Vertecoeli, 6 2

 0815571332

**Centro Astalli Sud**

 Via Mazzini, 7-

 0815054921.

**ITALIE DU CENTRE****ROME****OÙ MANGER****Caritas "Giovanni Paolo II"**


Soupe pendant la journée

 Via delle Sette Sale 30

 0688815230

**Caritas "Don Luigi Di Liegro"**

 Via Casilina 144

 688815200

**Comunita' S. Egidio**

Via Dandolo 10

 065895478

**Centro Astalli Mensa**

 Via degli Astalli 14/a

 0669700306

**OÙ DORMIR****Centro di Accoglienza "Ferrhotel"**

 Via del Mandrione 291

 0676910326

**Casa di Accoglienza "La Palma"**

 Via Paolo Martinez, 8

 0688815350

**Ostello Stazione Termini  
"Don Luigi Di Liegro"**

📍 Via Casilina, 144

☎ 0688815200

**Centro di Accoglienza  
Santa Giacinta**

📍 Via Casilina Vecchia, 15

☎ 0688815220

## **ITALIE DU NORD**

---

### **MILAN**

#### **OÙ MANGER**

**Osf Opera San Francesco  
Per I Poveri**

📍 Viale Piave, 2

☎ 027712 2400

**Caritas Ambrosiana**

📍 Via S. Bernardino, 4

☎ 02760371

**Refettorio Ambrosiano**

📍 Piazza Greco, 11

#### **OÙ DORMIR**

**Comune di Milano Centro Aiuto**

📍 Stazione Centrale

🕒 du 15 novembre au 31 mars

☎ 0288447649

pour les urgences Grand froid  
se présenter

📍 Via Ferrante Aporti 3

**Comune di Milano**

toute l'année

☎ 0288445238, 0288445239

📍 Viale Ortles 6

**Caritas Ambrosiana**

(pour les hommes)

📍 Via Sammartini 114

**Casa dell' accoglienza**

(pour les femmes  
et les mères avec enfants)

☎ 024157866

📍 Via Zurigo 65

**Fondazione Casa della Carità**

Angelo Abriani Onlus

☎ 02259351201

📍 Via Brambilla 8/10

## BOLOGNA

### OÙ MANGER

#### Mensa dell'Antoniano

📍 Via Guinizelli 3

☎ 0513940226;

#### Caritas Mensa della Fraternità

#### Centro San Petronio

📍 Via S.Caterina 8

☎ 0516448015

### OÙ DORMIR

#### Dormitorio Sociale e Refugees Welcome Point, Labas Occupato

📍 Via Orfeo 46

#### Centro di accoglienza notturno Casa Willy

📍 via Pallavicini 12- first floor

#### Centro di accoglienza "Beltrame"

📍 Via Sabatucci 2

#### Rifugio notturno della solidarietà

📍 Via del Gomito 22

## VENISE-MESTRE

### OÙ MANGER

#### Convento cappuccini

#### Chiesa Redentore

📍 Giudecca 194 (Venise)

#### Convento Cappuccini

📍 Via Andrea Costa 7 (Mestre)

### Miani

📍 Via Altobello 4 (Mestre)

### OÙ DORMIR

#### Dormitorio maschile

#### Papa Francesco

📍 via Mameli, 37/m (Marghe-  
ra)

☎ 041922167

#### Dormitorio maschile Betlemme

📍 Castello 2129 (Venezia)

☎ 0415289888

#### Dormitorio femminile Betania

📍 Cannaregio 2601/a (Venezia)

☎ 041720480

## TREVISE

### OÙ MANGER ET DORMIR

#### Caritas

☰ Via Venier 50

☎ 0422 545316

#### Dormitorio e mensa Comune di Treviso

☰ Via Risorgimento 9

☎ 0422658302/03, 0422545316

### OÙ MANGER

#### Caminantes (Cso Django)

☰ Via Monterumici 11

☎ (from November to March)

☎ 3661393298

---

## GÊNES

### OÙ MANGER

#### Convento Padre Santo

☰ Piazza Cappuccini

☎ 0108392307

#### Comunità di Sant'Egidio Centro Genti di Pace

☰ Via Vallechiara, 29

☎ 0102468712

#### Auxilium -

#### Mensa Il Chicco di grano

☰ Sal. Nuova N.S. del Monte, 2  
(S.Fruttuoso)

☎ 010515609

### OÙ DORMIR

#### Auxilium - Centro di accoglienza

☰ Via Gagliardo, 2 (S.Teodoro)

☎ 0102463555

#### Massoero

☰ c/o Villa S.Teodoro V. Dino  
Col, 13

☎ 010255972

#### Associazione San Marcellino

☰ Via al Ponte Calvi 2/4

☎ 0102470229

✉ segreteria@sanmarcellino.it

---

## VINTIMILLE

### OÙ MANGER




#### Caritas - Centro Ascolto Intemelia

☰ Via San Secondo, 20



☎ 0184355058





**TRIESTE****OÙ MANGER****Caritas**

-  Via dell'Istria 73 phone
-  040361005
-  (déjeuner 11h30 – 12h30, dîner 18h00 – 19h00);

**OÙ DORMIR****Comunità di S.Martino al Campo**

-  Via Udine 19 (le bureau est en face de la gare centrale, Piazza della Libertà 8
-  il est ouvert tous les jours de 6 – 8pm

**UDINE****OÙ MANGER****Caritas**

-  Via Ronchi 2
-  0432414502;

**Centro solidarietà Giovani**




Repas, douches gratuites, laver vos vêtements.

-  Viale Ledra 4
-  Lundi au vendredi


**TRENTO****OÙ MANGER ET DORMIR****Cooperativa Punto d'incontro**

-  via Del Travaì 1
-  0461984237

**TURIN****OÙ MANGER ET DORMIR****Sermig – Arsenale della Pace**

-  Piazza Borgo Dora 61, (pour les femmes l'adresse est: Lungo Dora Agrigento 61)
-  0114368566
-  [www.sermig.org](http://www.sermig.org)

**Asili notturni Umberto I**

-  Via Ormea 119
-  0115660804
-  [www.asilinotturni.org](http://www.asilinotturni.org)

**OÙ DORMIR****Casa di ospitalità notturna****Cooperativa Stranaidea**

-  Via Carrera 181

**Casa di ospitalità notturna Coop. Animazione Valdocco**

-  Via Ghedini 6

## CONNEXIONS ENTRE LES GRANDES VILLES ITALIENNES

DÉPART	ARRIVÉE	NB. DE TRAINS PAR JOUR	PRIX
CATANE	ROME	4 trains par jour	39 à 69 €
CATANE	MILAN	1 trains par jour	69 à 110 €
ROME	MILAN	4 trains par jour	19 à 51 €
ROME	BOLOGNE	4 trains par jour	19 à 37,5 €
ROME	FLORENCE	4 trains par jour	19 à 37,5 €
ROME	VENISE	3 trains par jour	29 à 54 €
UDINE	MILAN	2 trains par jour	29 à 51 €
UDINE	VENISE	Toutes les hrs. de 4:31 à 22:07	11,65 €
TRIESTE	MILAN	3 trains par jour	29 à 53,5 €
TRIESTE	VENISE	Toutes les hrs. de 5:15 à 22:06	12 à 18 €
MILAN	GÈNES	Toutes les hrs. de 6:10 à 21:10	9 à 20,5 €
MILAN	VÉRONE	Toutes les hrs. de 6:25 à 22:25	12 à 21 €
VÉRONE	MILAN	Toutes les hrs. de 5:40 à 21:40	12 à 21 €
VENISE	MILAN	Toutes les hrs. de 5:52 à 20:02	19 à 37,5 €

# 7 VOYAGER EN ITALIE ET VERS UN AUTRE PAYS EUROPÉEN





## 1 VOYAGER EN ITALIE – EN TRAIN

En Italie on trouve plusieurs types de trains: R: Régionaux (beaucoup d'arrêts sur le trajet, la solution la moins chère); IC: Intercity (quelques arrêts seulement, plus cher); EC: Eurocity (trains internationaux, contrôles de police à bord lors du passage d'une frontière et à la première station au-delà de la frontière). Pour les horaires et les prix exacts, consultez le site [WWW.TRENITALIA.IT](http://WWW.TRENITALIA.IT) (en français) ou appelez le 892021.



## 2 VOYAGER EN ITALIE – EN BUS

Pour les horaires et les prix exacts, contactez les entreprises ci-dessous:




### BALTOUR/EUROLINES

-  [www.autolinee.baltour.it/l/Accueil/415-1-fr.html](http://www.autolinee.baltour.it/l/Accueil/415-1-fr.html) (en français)
-  0039 (0)861 1991900
-  [info@baltour.it](mailto:info@baltour.it)
-  vente de billets à Rome Largo Guido Mazzoni – Biglietteria

### SALEMI (Sicile)

-  [www.autoservizisalemi.it](http://www.autoservizisalemi.it) en italien et [www.autoservizisalemi.it/?lang=en](http://www.autoservizisalemi.it/?lang=en) en anglais
-  0039 (0)923-9811020

### SAIS AUTOLINEE (Sicile)

-  [www.saisautolinee.it](http://www.saisautolinee.it)
-  appel gratuit 800211020
-  depuis un mobile mobile 199244141

### IMPORTANT

• Si vous vous rendez du Sud de l'Italie vers le Nord, sachez qu'il y a 3 bus par jour qui se rendent de Catane (Sicile) à Rome (40-43 euros), 3 bus par jour de Catane à Milan (69-78 euros) et 4 bus par jour de Rome à Milan (19-48 euros). 48 euros).



## 3 SE RENDRE DANS UN AUTRE PAYS EUROPÉEN – EN TRAIN

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LES VOYAGES EN TRAIN VERS UNE FRONTIÈRE

- ▶ Dans les grandes gares des principales villes italiennes il y a toujours une Station de Police Ferroviaire; dans ces gares il y a tous les jours des contrôles de voyageurs, soit à l'intérieur de la gare soit lors de l'accès au quai.;
- ▶ Ayez toujours votre ticket sur vous quand vous voyagez: les inspecteurs des Chemins de fer sont des fonctionnaires, ils peuvent appeler la police en cas d'irrégularité et peuvent demander à voir vos papiers;
- ▶ Les trains au départ des villes-frontière sont soumis à de fréquents contrôles tout au long du trajet entre les gares de départ et d'arrivée;

#### IMPORTANT

- Dans chaque gare située à une frontière il y a un bureau de la police aux frontières, qui vérifie les papiers et surveille le trajet.



AUTRICHE ET ALLEMAGNE



3. SUISSE

## TO SWITZERLAND

Les trains vers la Suisse (la première ville en Suisse est Chiasso) partent de la gare de Milan Central.

### ▶ DE MILAN CENTRAL

à Lugano et Zurich (Suisse) il y a 8 trains par jour de 8h25 à 20h25 (à partir de 19 euros). De Milan Central à Berne et Bâle il y a 3 trains par jour (à partir de 29 euros)

Pour les horaires et les prix exacts contactez:


### Trenitalia

 [www.trenitalia.it](http://www.trenitalia.it)

 892021

### Trenord

 [www.trenord.it](http://www.trenord.it)

 0039 (0)2-72494949

### FFS (Chemins de fer suisses)

 [www.ffs.ch](http://www.ffs.ch)

 0900300300

## POUR L'AUTRICHE ET ALLEMAGNE

### ▶ DE VÉRONNE

il y a 6 trains par jour vers l'Autriche (Innsbruck) et l'Allemagne (à partir de 39 euros).

## TRAINS DE NUIT

### ▶ DE MILAN CENTRAL

Vérone - Trento - Bolzano - Innsbruck (Autriche) – Vienne - Munich (Allemagne) (à partir de 59 euros)

### ▶ DE ROMA TERMINI

Florence - Bologne - Venise - Trévise - Klagenfurt (Autriche) - Villach (Autriche) - Vienne (Autriche) - Munich (Allemagne) (à partir de 95 euros)


### ▶ DE VENISE-MESTRE

il y a des trains pour Vienne (Autriche) et Innsbruck (Autriche) - Munich (Allemagne) (à partir de 95 euros).

Pour les horaires et les prix exacts contactez:

### Trenitalia

 en français  
[www.trenitalia.com/tcom-fr](http://www.trenitalia.com/tcom-fr)

 892021

**ÖBB (Chemins de fer autrichiens)**

- 🌐 [www.obb-italia.com](http://www.obb-italia.com)  
(en italien)
- ☎ +43 (0)5 1717 (anglais/allemand), +39 02 3041 5023 (Italien).

**POUR FRANCE**

▶ **DEPUIS TURIN**  
(GARE DE LINGOTTO)

(train pour Turin-Cuneo puis Cuneo-Vintimille jusqu'aux gares françaises de Vievola-Tende- La Brigue- Saint Dalmas de Tende – Fontan-Saorge Breil-sur-Roya.

▶ **DEPUIS GÈNES**

(gare de Piazza Principe): trains R, IC, EC pour Vintimille; trains EC “Thello” pour Nice et Marseille (France); (gare de Brignole): trains R et IC pour Vintimille

▶ **DEPUIS SAVONE**

trains R, IC, EC pour Vintimille arrivant de Gênes et de Turin; trains EC “Thello” pour Nice-Ville et Marseille (France)

▶ **DEPUIS VINTIMILLE**

à Nice: trains régionaux (R) de la SNCF (Chemins de fer français),

de Vintimille à Nice-Ville, Cannes et Grasse.

▶ **DEPUIS MILANO CENTRALE**  
Trains “Thello” pour Nice et Marseille via Turin, Gênes et Vintimille (à partir de 30 euros)

▶ **DE VENISE-MESTRE**  
à Dijon et Paris (France) via Padoue, Vicence, Vérone, Brescia et Milan (à partir de 67 euros)

Pour les horaires et les prix exacts contactez:

**Trenitalia**

- 🌐 [www.trenitalia.com/tcom-fr](http://www.trenitalia.com/tcom-fr) (en français)
- ☎ 892021

**SNCF (Chemins de fer français)**

- 🌐 [www.sncf.com](http://www.sncf.com)
- ☎ 0039 (0)2 40326435

## **3 SE RENDRE DANS UN AUTRE PAYS EUROPÉEN - EN BUS**

De nombreux bus relient les principales villes italiennes à l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Suisse. Parmi les trajets les plus réguliers: Rome-Paris, Rome-Munich, Milan-Paris, Milan-Vienne, Milan-Zurich, Venise-Paris, Milan-Bâle, Venise-Vienne, Milan-Munich, Venise-Munich, Gênes-Marseille.

Pour les horaires et les prix exacts contactez ces entreprises de transport:

### **Baltour/Eurolines**

-  [www.eurolines.it](http://www.eurolines.it) (en français)
-  [www.baltour.it](http://www.baltour.it) (en français)
-  0039 (0)861 1991900
-  [info@baltour.it](mailto:info@baltour.it)
-  vente de billets à Rome Largo Guido Mazzoni – Billeterie B



# 8

## GLOSSAIRE

### ▶ **ASDEMANDEUR D'ASILE (RICHIEDENTE ASILO)**

une personne qui dépose une demande d'asile pour la reconnaissance du statut de réfugié, en vertu de la Convention de Genève de 1951. La demande d'asile peut être déposée par n'importe quelle personne à n'importe quel moment.

### ▶ **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (MINISTERO DELL'INTERNO)**

l'administration centrale de l'État compétente sur les questions d'immigration et d'asile.

### ▶ **PRÉFECTURE (PREFETTURA)**

l'organisme administratif décentralisé du Ministère de l'Intérieur sur le territoire de la province, qui fait office de Bureau territorial du Gouvernement.

### ▶ **QUESTURE (QUESTURA)**

l'organisme administratif qui gère et organise les activités de la police dans chaque province. Dans chaque poste de police, il y a un bureau des étrangers qui traite les formalités des immigrés et des demandeurs d'asile.

### ▶ **COMMISSIONS TERRITORIALES (COMMISSIONE TERRITORIALE) POUR LA RECONNAISSANCE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE**

ont en charge l'examen des demandes de reconnaissance du statut de la protection internationale.

### ▶ **PERMIS DE SÉJOUR (PERMESSO DI SOGGIORNO)**

le document qui vous autorise à séjourner légalement sur le territoire italien.

### ▶ **MINEUR ISOLÉ (MINORE NON ACCOMPAGNATO)**

Une personne de moins de dix-huit ans, célibataire et se trouvant dans un État-membre de l'UE, non accompagnée par un adulte responsable âgé de plus de dix-huit ans.

▶ **PARENT (FAMILIARE)**

vosre mari/femme ou vosre compaignon/compaigne (statut qui n'est pas reconnu dans tous les pays); vos enfants célibataires à vosre charge. Si vous êtes une personne mineure et célibataire, vosre père, vosre mère et vosre tuteur légal sont aussi considérés comme des membres de la famille.

▶ **“CEDOLINO”**

un document qui se présente sous la forme d'une bande de carton, avec une photo, qui est donné à la personne qui s'est présentée au poste de police pour déposer une demande d'asile et faire prendre ses empreintes digitales. Ce document liste les différents rendez-vous avec la police.

▶ **EURODAC**

Base de données accessible aux autorités de tous les États-membres de l'UE, dans laquelle sont enregistrées les empreintes digitales des demandeurs d'asile et de certaines catégories de migrants en situation irrégulière.

▶ **RÈGLEMENT DUBLIN (REGOLAMENTO DUBLINO)**

Règlement européen qui détermine l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile.

▶ **VERBALISATION (VERBALIZZAZIONE)**

Phase de la procédure de demande d'asile durant laquelle, dans les locaux de la police, est rempli le Formulaire C3, le demandeur/demandeuse répondant à des questions écrites sur lui-même/elle-même, sa famille et le voyage qui l'a mené en Italie.

▶ **ESPACE SCHENGEN (SPAZIO SCHENGEN)**

Zone de libre circulation regroupant 26 pays européens. 22 des 28 États-membres de l'UE en font partie, à l'exception de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (statut particulier) et Chypre, la Croatie, la Bulgarie et la Roumanie (qui vont bientôt rejoindre l'espace Schengen). S'y ajoutent quatre États associés, non membres de l'UE: l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

# D

## CTIONNAIRE

### Se présenter – Presentarti

Bonjour – **Good morning**

Ciao/Salve – **Salut**

Arrivederci – **Au revoir**

Buonasera – **Bonsoir**

Per favore – **S'il vous plaît**

Scusa – **Excusez-moi**

Prego – **Je vous en prie**

Grazie – **Merci**

Il mio cognome è... – **Mon nom est...**

Il mio nome è... – **Mon prénom est**

Vengo da... – **Je viens de...**

Ho .... anni – **J'ai .... ans**

### Family – Famiglia

Sorella – **Sœur**

Fratello – **Frère**

Madre – **Mère**

Padre – **Père**

Figlia – **Fille**

Figlio – **Fils**

Moglie – **Épouse**

Marito – **Mari**

Nonna – **Grand-mère**

Nonno – **Grand-père**

Zia – **Tante**

Zio – **Oncle**

Cugina – **Cousine**

Cugino – **Cousin**

voglio chiamare mio/a..  
**Je voudrais appeler mon/ma ...**

Mio/a... vive a ... – **Mon/ma ... vit à**

**Demander et donner des informations – Chiedere e dare informazioni**

C'è un traduttore?

Y a-t-il un traducteur?

Dove mi trovo? – Où suis-je?

Non capisco – Je ne comprends pas

C'è un avvocato? –

Y a-t-il un avocat?

Parli ....? – Parlez-vous?

Puoi scrivermelo?

Pouvez-vous l'écrire?

Ho bisogno di ... – Je dois ...

Non parlo italiano

Je ne parle pas italien

Posso fare una telefonata?

Je peut telephoner?

Voglio la traduzione di questo documento – Je souhaite voir la traduction de ce document

Quanto tempo starò in questo posto? – Combien de temps vais-je rester ici?

Non ho soldi – Je n'ai pas d'argent

Non lo so – Je ne sais pas

Dove posso dormire?

Où puis-je dormir?

Dove posso mangiare?

Où puis-je manger?

Dov'è il bagno?

Où sont les toilettes?

Avete acqua? – Avez-vous de l'eau?

Dov'è la stazione degli autobus?

Où est la gare des autobus?

Dov'è la stazione dei treni?

Où est la gare?

Quanto costa il biglietto?

Combien coûte le billet?

Dove posso comprare il biglietto?

Où puis-je acheter le billet?

Dove posso chiedere aiuto e informazioni? – **Où puis-je demander de l'aide et avoir de l'information?**

Dove posso fare una doccia?  
**Où puis-je prendre une douche?**

Dove posso comprare una scheda telefonica?  
**Où puis-je acheter une carte de téléphone?**

### **Santé – Salute**

Devo andare in ospedale  
**Je dois aller à l'hôpital**

Ho bisogno di un medico  
**Je dois voir un médecin**

Sono ferito – **Je suis blessé**

Mi serve una medicina  
**Il me faut des médicaments**

Il dolore è forte – **J'ai très mal**

Mi fa male qui – **Ça me fait mal là**

Ho la febbre – **J'ai la fièvre**

Sono malato – **Je suis malade**

Mi gira la testa  
**J'ai la tête qui tourne**

Sono allergico a... **Je suis allergique à ...**

Ho mal di testa – **J'ai mal à la tête**

Sono stato picchiato  
**On m'a battu**

Non respiro bene  
**J'ai du mal à respirer**

Ho mal di gola  
**J'ai mal à la gorge**

Ho mal di denti  
**J'ai mal aux dents**

Ho problemi alla pelle  
**J'ai des problèmes de peau**

Soffro di bronchite  
**J'ai une bronchite**

Soffro di asma –  
**Je suis asthmatique**

Ho perdite di sangue  
**J'ai perdu beaucoup de sang**

Potrei essere incinta

Je suis peut-être enceinte

Ho la tubercolosi

J'ai la tuberculose

Ho subito violenza sessuale

J'ai été abusé(e) sexuellement

Ho la scabbia – J'ai la gale

Ho la malaria – J'ai la malaria

---

## VÊTEMENTS ET AUTRES – VESTITI E ALTRI OGGETTI

Maglione – Pull-over

Scarpe – Chaussures

Pantaloni – Pantalons

Maglietta – T-shirt

Mutande – Sous-vêtements

Calze – Chaussettes

Cappello – Chapeau

Giubbotto – Veste

Sciarpa – Écharpe

Guanti – Gants

Sacco a pelo – Sac de couchage

Letto – Lit

Cuscino – Oreiller

Coperte – Couvertures

Batterie – Battery

Cellulare – Téléphone portable

Connessione internet  
Connexion Internet

Computer – Computer

Sapone – Savon

Torcia – Lampe torche

Dentifricio – Dentifrice

Spazzolino – Brosse à dents

**ADJECTIFS – AGGETTIVI**

scomodo –

stanco – **fatigué**

vicino – **près**

lontano – **loin**

piccolo – **petit**

grande – **grand**

costoso – **cher**

economico – **bon marché**

pulito – **propre**

sporco – **sale**

freddo – **froid**

caldo – **caldo**

vecchio – **vieux**

nuovo – **nouveau**

**ORIENTATION, LIEUX ET TRANSPORTS – INDICAZIONI, LUOGHI E TRASPORTI**

Sud – **Sud**

Nord – **Nord**

Est – **Est**

Ovest – **Ouest**

Destra – **Droite**

Sinistra – **Gauche**

Fuori – **Dehors**

Dentro – **Dedans**

Indietro – **En arrière**

Avanti – **En avant**

Ufficio Postale – **Poste**

Ospedale – **Hôpital**

Prefettura – **Préfecture**

Questura – **Autorité de police**

Aeroporto – **Aéroport**

Porto – **Port**

Treno – **Train**

Autobus – **Bus**

Taxi – **Taxi**

Nave – **Bateau**

---

## **DOCUMENTS ET ASILE POLITIQUE – DOCUMENTI E ASILO POLITICO**

Non ho un documento

**Je n'ai pas de papiers**

Ho un documento

**J'ai des papiers**

Mi hanno rubato il mio documento

**On m'a volé mes papiers**

Ho perso il mio documento

**J'ai perdu mes papiers**

Permesso di soggiorno

**Permis de séjour**

Passaporto – **Passeport**

avvocato – **Avocat**

Attestato/certificato –  
**Attestation/Certificat**

Ricorso/appello – **Recours/appeal**

Richiesta d'asilo

Demande d'asile

Non voglio contattare la mia ambasciata – **Je ne veux pas contacter mon ambassade**

Voglio chiedere asilo politico  
**Je veux demander l'asile politique**

Arresto – **arrestation**

Espulsione – **expulsion**

Violenze – **violence**

Persecuzione – **persécution**

Crimini – **crimes**

Guerra – **guerre**

Torture – **torture**

Minacce – **menaces**



Conflitti tribali/etnici

Conflits tribaux/ethniques

Arruolamento forzato

Recrutement forcé

Polizia di frontiera

Police aux frontières

Gruppi militari – Groupes mili-

itaires

Leggi – lois

Diritti Umani – Droits de l'hom-

me

Libertà – Liberté

Vita – vie

Nel Paese da cui provengo

sono in pericolo – Dans le pays  
d'où je viens je suis en danger

Non posso tornare al mio Paese

Il m'est impossible de rentrer  
dans mon pays

Perchè sono di un gruppo etnico

o sociale – Parce que j'appartiens  
à un groupe ethnique

Sono stato/a vittima di  
discriminazioni...

J'ai été victime de discriminati-  
ons ...

Per la mia religione

À cause de ma religion

Per il colore della mia pelle

À cause de la couleur de ma peau

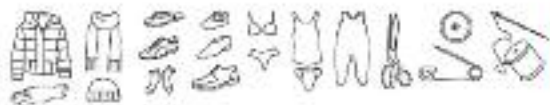
Per il mio orientamento sessuale

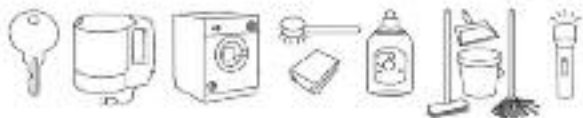
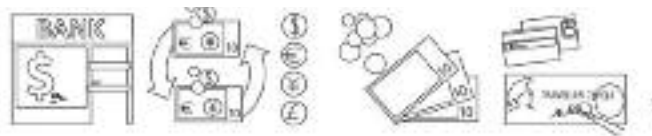
À cause de mon orientation sexu-  
elle

Per le mie opinioni politiche

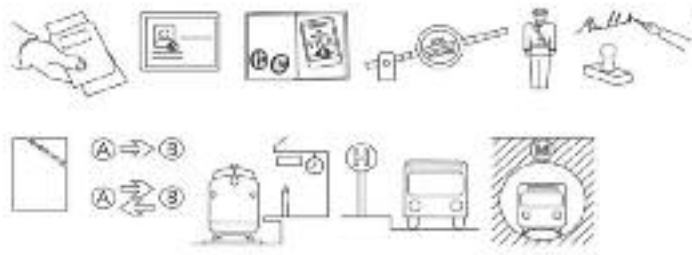
À cause de mes opinions politi-  
ques

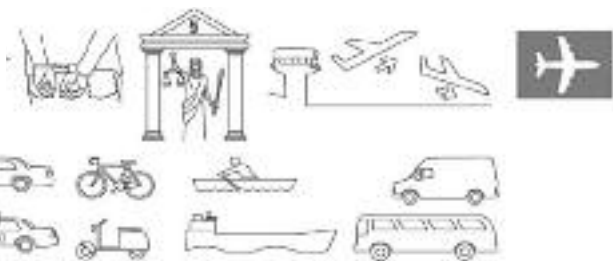












[www.w2eu.info](http://www.w2eu.info)

